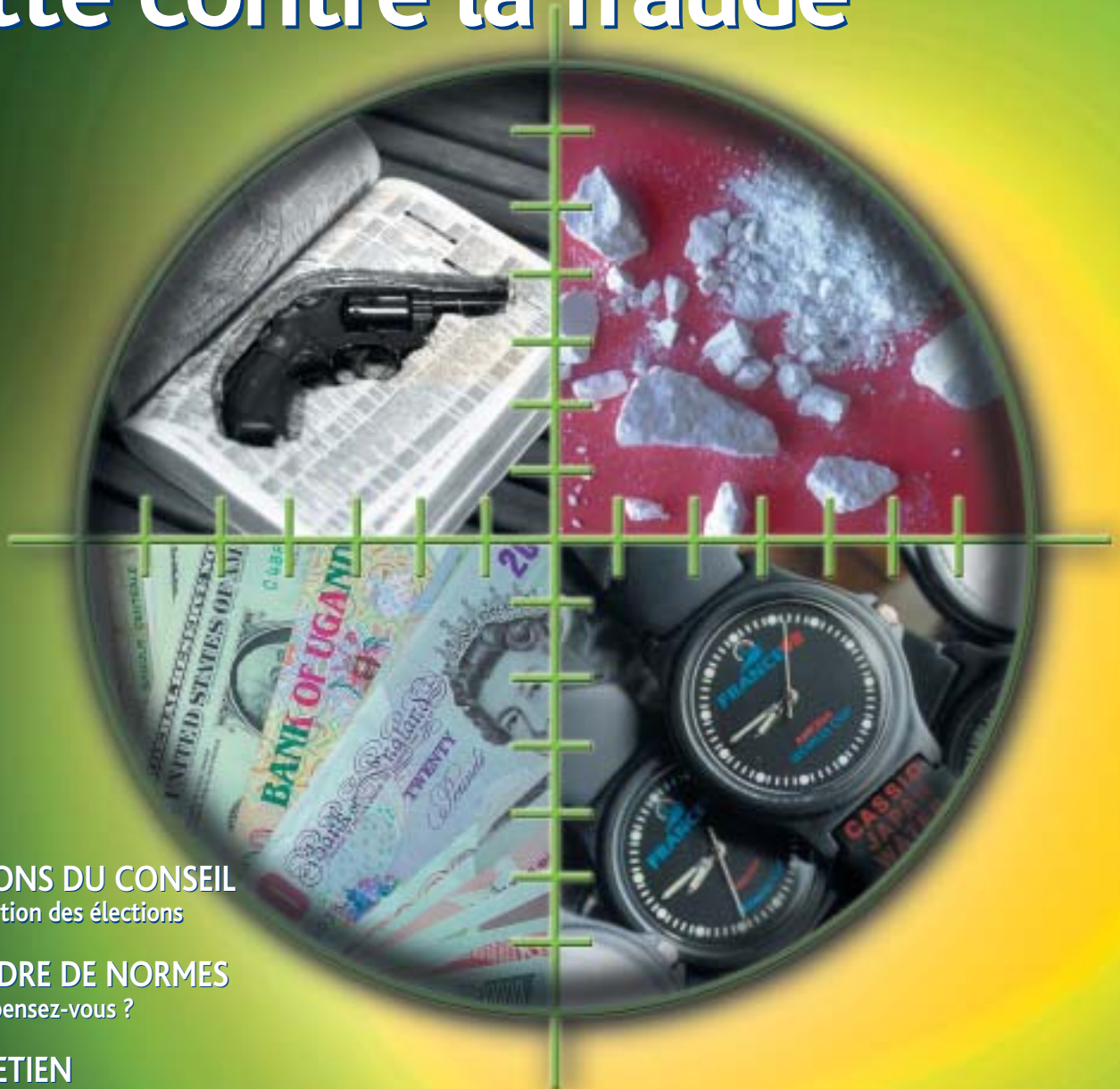




## DOSSIER

### lutte contre la fraude



- > **SESSIONS DU CONSEIL**  
Préparation des élections
- > **LE CADRE DE NORMES**  
Qu'en pensez-vous ?
- > **ENTRETIEN**  
La fraude liée à la valeur en douane

# SMITHS DETECTION

## Camions et conteneurs peuvent véhiculer des armes

Les camions et conteneurs peuvent transporter des armes, de la drogue, des clandestins et des explosifs. Aujourd'hui moins de 1% d'entre eux sont inspectés lors de leur passage aux frontières.

Les systèmes d'inspection par rayon X Heimann CargoVision de Smiths Detection sont conçus pour permettre aux Services Douaniers et aux différentes organisations sécuritaires de lutter efficacement contre le terrorisme et la contrebande.

Avec plus de 50 ans d'expérience et plus de 190 systèmes Heimann CargoVision utilisés dans le monde, Smiths Detection offre la réponse idéale à ces menaces.

Nos systèmes fixes, relocalisables et mobiles sont hautement efficaces, performants et parfaitement adaptables à votre environnement. Ils vous garantiront des inspections rapides et efficaces tout en assurant la fluidité du trafic.

Grâce à son unique association de technologies en matière de détection, Smiths Detection vous fournit des produits et services qu'aucune autre société n'est en mesure de proposer.

Nous adaptons nos systèmes à vos besoins spécifiques et présentons la meilleure solution adaptée à vos exigences.

36 rue Charles Heller  
94405 Vitry sur Seine Cedex, France  
Tel: 0033 1 55 53 55 55  
Fax: 0033 1 55 53 55 35

smiths

[www.smithsdetection.com](http://www.smithsdetection.com)



Calendrier	2
Editorial	3
Flash Infos	4
Dossier lutte contre la fraude	9
Courrier des lecteurs	19
Zoom	24
Administration des douanes du Tchad	
Entretiens	25
• Entretien avec M. Aziz El Kassimy sur la fraude à la valeur	
• Entretien avec M. Robert Lüsey sur le Comité financier	
Instruments	30
• Le cadre de normes	
• Le système harmonisé 2007	
• La Convention de Johannesburg	
• La Convention de Kyoto révisée	
Événements	35
• Istanbul : Conférence sur la technologie de l'information	
• Bakou : sécurisation du commerce par le biais des technologies	
• EWI : 2ème Conférence mondiale annuelle sur la sécurité	
• ULB : l'information patrimoniale et le monde académique	
Les publications de l'OMD	



9



24



35



30

**Rédacteur en chef**  
Danielle Maiano

**Rédacteurs associés**  
Adeline Prieur  
Grant Busby

**Publicité et ventes**  
Sophie Claustres

**Abonnements**  
Janine Olivier

**Adresses électroniques**  
**Rédaction et abonnements**  
communication@wcoomd.org  
**Vente et publicité**  
sales@wcoomd.org

**Editeur**  
Organisation mondiale des douanes  
Rue du Marché, 30  
B-1210 Bruxelles  
Belgique  
Tel.: +32 (0)2 209 94 42  
Fax: +32 (0)2 209 92 62  
Adresse électronique :  
communication@wcoomd.org  
Site Web: www.wcoomd.org

OMD Actualités est distribué gratuitement aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non-gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et aux autres lecteurs concernés. Il convient de mentionner que les idées exprimées dans Actualités OMD sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Les articles en français ou en anglais sont les bienvenus, mais doivent nous parvenir pour le 15 août 2005 au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre demande en rapport avec OMD Actualités. Veuillez utiliser l'adresse électronique suivante : [communication@wcoomd.org](mailto:communication@wcoomd.org).

D/2005/0448/12  
Copyright © 2005 World Customs Organization. Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à [copyright@wcoomd.org](mailto:copyright@wcoomd.org)

Design: [www.inextremis.be](http://www.inextremis.be)

**Remerciements:** l'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

**Photos de couverture:** Administration des douanes françaises



## Calendrier évènementiel

Les réunions mentionnées pour information dans ce calendrier ne sont pas toutes ouvertes au public. Sauf indication contraire, elles se tiennent à Bruxelles. Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changement. Ce document est mis à jour régulièrement sur le site des membres de l'OMD sous la rubrique « Réunions » et sur le site des évènements de l'OMD : <http://events.wcoomd.org/>

### JUIN

6 – 10	>	Sous-Comité informatique
7 – 10	>	IVème Forum Global sur l'Ethique, Brasilia (Brésil)
20 – 22	>	Commission de politique générale (53 <sup>ème</sup> session)
23 – 25	>	Sessions du Conseil (105 <sup>ème</sup> /106 <sup>ème</sup> sessions)
27 – 1/07	>	Atelier de formation au Cadre de Diagnostic de l'OMD (anglais)

### SEPTEMBRE

6 – 7	>	Groupe d'experts douaniers de l'OMD sur les Droits de Propriété Intellectuelle (DPI)
8	>	Groupe stratégique de l'OMD sur les DPI
15 – 16	>	Groupe de travail du Comité du Système harmonisé
19 – 30	>	36 <sup>ème</sup> session du Comité du Système harmonisé

### OCTOBRE

17 – 21	>	21 <sup>ème</sup> session du Comité technique de l'évaluation en douane
24 – 25	>	Groupe stratégique de haut niveau

### NOVEMBRE

7 – 9	>	Groupe de travail du Comité technique permanent
10 – 11	>	8 <sup>ème</sup> session du Comité de gestion de la Convention douanière relative aux conteneurs, 1972
11 – 14	>	Deuxième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon, Lyon (France)
15 – 16	>	Atelier de formation à l'évaluation en douane (anglais)
21 – 02/12	>	32 <sup>ème</sup> session du Sous-Comité de révision du Système harmonisé

### DÉCEMBRE

5 – 7	>	54 <sup>ème</sup> session de la Commission de politique générale
8 – 9	>	Conférence sur la biométrie
13 – 18	>	Conférence ministérielle de l'OMC, Hong Kong, Chine

## Evènements à venir :

**Automne 2005 :** Atelier de formation au Cadre de diagnostic de l'OMD (français)

**Février 2006 :** Atelier de formation au Système harmonisé sur le produits chimiques (anglais)



Cher lecteur,

J'ai jugé bon de consacrer une grande partie de ce numéro «d'OMD Actualités» à cette responsabilité permanente qu'ont les administrations douanières de lutter contre toutes les fraudes néfastes à nos économies et insupportables pour nos sociétés.

La fraude constitue un délit qui implique un engagement journalier, et sous toutes ses formes, de la communauté douanière. Je suis convaincu que le Cadre de Normes de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial constituera une structure internationale efficace, fondée sur le partenariat et la coopération, pour lutter sans relâche contre les délinquants économiques, les terroristes, les contrebandiers et tous ceux qui entendent violer les lois. Ce Cadre assure un délicat équilibre entre la sécurité du commerce et la facilitation du commerce et mérite par conséquent votre soutien plein et entier.

Le renforcement des capacités occupe également une place prééminente dans les programmes douaniers internationaux. L'OMD a l'intention de s'appuyer sur un renforcement des capacités durable en tant qu'outil susceptible d'accroître l'efficacité, la productivité et la modernité des administrations des douanes dans le monde entier. A cet égard, et reconnaissant la priorité de ce dossier, le Conseil a décidé de créer au sein du Secrétariat une nouvelle Direction du Renforcement des capacités qui verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Nous vous présentons dans ce numéro les candidats aux postes de Directeur qui seront élus lors des sessions du Conseil de juin 2005. J'attends de ces élections la désignation de deux nouveaux Directeurs qui auront la responsabilité, au sein du Secrétariat, de mobiliser les énergies pour répondre aux attentes de nos 166 Membres.

J'espère que le contenu du présent numéro retiendra toute votre attention et je ne saurais terminer sans vous demander d'apporter à l'Organisation et au Secrétariat tout votre soutien.

**Michel Danet**  
Secrétaire général





## Renforcement des capacités : trois, deux, un... partez !

Il y a un an, 162 Directeurs généraux des douanes, réunis au siège de l'OMD à l'occasion de son Conseil annuel approuvaient la création, au sein du Secrétariat, d'une Direction responsable des initiatives en matière de **renforcement des capacités\***.

S'inscrivant sur fonds de tensions sécuritaires, cette décision venait confirmer l'intention de l'OMD de donner la priorité à la sécurité des échanges via notamment, la réalisation d'un instrument normatif. Dernière initiative de l'OMD en la matière, le « Cadre de normes visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial » pourrait bien constituer l'outil indispensable au fonctionnement optimal des échanges internationaux, jusqu'alors inexistant. Le secret ? Réunir en un seul document la multitude des règles existantes en matière de sécurité et de facilitation, intégrer les préoccupations des entreprises en leur offrant des avantages économiques et rassurer les Administrations en leur donnant l'assistance du Secrétariat en cas de besoin de renforcement des capacités.

Le Cadre est aujourd'hui sur la table. Largement soutenu par les opérateurs commerciaux en quête de prévisibilité et d'uniformité, et approuvé par les Administrations favorables à la perspective de véritables partenariats « douane-entreprises », il fera l'objet d'une adoption finale par les (désormais) 165 Directeurs Généraux à la fin du mois de juin.

Certes, l'engagement des Administrations à mettre en œuvre cet instrument tient plus de l'obligation de moyens que de l'obligation de résultats. Le Conseil, conscient des implications d'une mise en place concrète de cet ensemble de règles, a décidé de consacrer une partie substantielle des ressources humaines et financières de l'Organisation au renforcement des capacités, encore appelé « modernisation douanière ». Car c'est

bien là la raison d'être de cette nouvelle Direction : toute Administration s'engageant à mettre en œuvre le Cadre peut, dès juin 2005, par le truchement d'une déclaration d'intention, faire connaître au Secrétariat ses besoins d'assistance en la matière.

Une modalité justifiée par la volonté d'éviter l'inaction, et de permettre aux Membres de formuler leur intention au plus vite, « afin de pouvoir procéder, via nos experts, à une analyse des besoins de l'Administration demanderesse, pour, en définitive, établir un projet pilote », souligne le Secrétaire général.

En bref, la nouvelle Direction a, selon l'expression française, « du pain sur la planche ». Le temps d'en élire le Directeur et la douane du 21<sup>ème</sup> siècle se mettra en place progressivement à travers les cinq continents. ●

### \*Les grandes étapes :

- **Juin 2004** : Conseil a décidé de créer au sein du Secrétariat une troisième Direction, responsable des activités à mener en matière de renforcement des capacités.
- **Décembre 2004** : la Commission de Politique Générale approuve les modalités de fonctionnement de la future Direction.
- **Avril 2005** : Le Comité financier définit les conditions de financement de la Direction.
- **Juin 2005** : Le Conseil valide les termes de références et les modalités financières préalablement établis et procède à l'élection d'un Directeur.

## Rencontre à l'OMD

Le Secrétaire général de l'OMD a reçu la visite amicale du Général de la Garde des finances Italienne, M. Walter Cretella-Lombardo, en déplacement à Bruxelles. Ces retrouvailles ont été l'occasion de discuter en présence de M. Luciano Lizzi, Lieutenant Colonel de la Garde des finances, en poste à la Sous-direction du Contrôle de l'OMD, de la coopération entre l'OMD et la Garde des Finances notamment en matière de droits de propriété intellectuelle (DPI).

M. Danet et M. Walter Cretella-Lombardo, Général de la Garde des finances Italienne  
Le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de passer dès maintenant à la phase opérationnelle en matière de lutte contre les contrefaçons en impliquant directement les décideurs ministériels. Il a de même souligné l'importance de la coopération internationale en ce domaine notamment par le biais de l'assistance mutuelle administrative et du partenariat avec le secteur privé.

M. Cretella-Lombardo, a rappelé pour sa part, l'engagement de la Garde des finances en matière de lutte contre les contrefaçons, aux niveaux national, régional et international et du soutien plein et entier de ses services quant aux actions engagées par l'OMD dans le cadre plus global de la lutte contre toute forme de criminalité. Il a par ailleurs informé M. Danet de sa participation au 2<sup>ème</sup> Congrès mondial sur les contrefaçons qui se tiendra à Lyon (France) mi-novembre 2005. ●



M. Danet et M. Walter Cretella-Lombardo, Général de la Garde des finances Italienne



## 41<sup>ème</sup> programme de bourses : l'OMD au service des jeunes générations de fonctionnaires des douanes



Dans le cadre de son programme de bourse, l'OMD a accueilli, du 14 février au 11 mars 2005, 14 cadres douaniers francophones.

Originaires du Bénin, du Bhoutan, de la Bulgarie, du Cameroun, de l'Égypte, d'Haïti, du Kazakhstan, du Maroc, de l'île Maurice, du Mexique, de la Moldavie, de la Russie, de la Tunisie et du Vietnam, les boursiers ont été répartis dans les deux directions techniques du Secrétariat selon leur domaine d'étude.

Ils ont également été placés sous la tutelle d'un administrateur technique chargé de les informer et de compléter leurs connaissances sur les activités de l'OMD dans le domaine technique concerné.

Durant ces quatre semaines, ils ont aussi bénéficié d'un cours de management leur permettant d'acquérir ou de développer, sous la houlette d'animateurs experts, les compétences de gestion des ressources humaines et matérielles qui doivent être celles d'un responsable de service.

A l'issue de ce séjour à l'OMD, les 14 boursiers sont partis en voyage d'étude dans différentes administrations douanières hôtes afin d'observer l'application pratique et concrète du domaine technique étudié. Cette année, ils ont été accueillis par la Belgique, la France, le Japon et la Suisse.

Le Secrétariat de l'OMD tient à remercier l'Union européenne, le Japon, la Suisse et la France qui ont participé conjointement au financement de ce programme. ●

## Disparition d'un homme d'exception

La communauté douanière est en deuil à la suite de la disparition de John Valentine.

John Valentine, de nationalité américaine a exercé ses fonctions au Bureau des Règlements et Décisions, Service des Accords internationaux de la douane américaine.



Il disposait d'une expérience juridique et réglementaire reconnue en matière de classification tarifaire et il était considéré comme un expert éminent dans le secteur des marchandises de haute technologie.

Avant de rejoindre le Secrétariat de l'OMD le 1<sup>er</sup> novembre 2002, John participait aux travaux du Comité du Système Harmonisé en tant que représentant de la douane américaine. Il a su démontrer tout au long de sa participation aux réunions, notamment comme Président du Groupe de travail du Comité en 1997, une connaissance précieuse du Système Harmonisé, une compréhension et une habileté d'interprétation de cet instrument hors du commun. Son expertise en ce domaine était connue et reconnue aussi bien des administrations douanières, des organisations internationales que du secteur privé. Depuis son arrivée au Secrétariat, John avait pleinement confirmé ses compétences professionnelles tout autant que ses qualités relationnelles et humaines qui en faisaient un ami et un collègue très apprécié.

Le secrétariat de l'OMD au nom de la communauté douanière internationale adresse ses sincères condoléances à la famille de John et tient à l'assurer de sa profonde sympathie. ●



## E-learning Devenez partenaire de l'OMD !

Dans le cadre d'un nouveau programme de coopération en direction des cadres douaniers des administrations appartenant à la « Southern African Development Community », l'Université de Münster offre chaque année à une vingtaine d'entre eux la possibilité de suivre, pendant douze mois, un cycle de formation de très haut niveau.

Sur la base de son programme e-learning, l'OMD a proposé de mettre ses cours multimédia à disposition des officiers des douanes étrangers accueillis par cette institution. Les modules e-learning de l'OMD compléteront ainsi leur cursus par l'approche et l'expertise unique de l'organisation sur les principaux thèmes douaniers.

Cette coopération entre l'OMD et l'Université de Münster sera formalisée par la conclusion d'un accord de partenariat, actuellement en cours d'élaboration. ●

En savoir +  
[elearning@wcoomd.org](mailto:elearning@wcoomd.org)





## Apprendre à utiliser le SH grâce au nouveau module e-learning

Soucieuse d'élargir son catalogue de formations à distance, l'OMD a élaboré un nouveau module consacré au Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Actuellement en cours de validation, ces cours multimédia d'un haut niveau d'expertise technique, seront lancés à l'occasion des 105<sup>ème</sup> et 106<sup>ème</sup> Sessions du Conseil.

Conforme aux dernières mises à jour du SH, le parcours pédagogique dispense une formation complète et pérenne sur cet instrument de référence utilisé dans le cadre des échanges internationaux qu'est le SH.

Les modules présentent la construction de la Nomenclature (macro et micro structures) et délivrent des séquences pédagogiques indépendantes respectant la complexité d'interprétation attachée à chacun des chapitres. Le parcours complet se compose ainsi de 36 grains pédagogiques, et autant de séquences d'évaluation, conçus pour fournir aux apprenants des méthodes de classement précises et adaptées aux 21 Sections et 97 Chapitres de la Nomenclature. Les apprenants ont à leur disposition les éléments



nécessaires et suffisants pour comprendre les enjeux et intérêts majeurs du Système Harmonisé et de ses champs d'application. L'outil leur permet ainsi d'assimiler et de s'appropriier la méthode de la Nomenclature et d'acquérir les bons réflexes d'utilisation du SH. ●



WORLD CUSTOMS ORGANIZATION

## E-learning

### Cours e-learning sur l'Evaluation en douane

Suite à une réaction enthousiaste des administrations Membres, l'OMD a décidé d'adapter ses programmes pour répondre aux attentes du secteur privé.

Notre programme e-learning allie **ce que nous avons de mieux à offrir en matière d'expertise et de savoir-faire douaniers** à un contenu multimédia riche pour vous fournir une plate-forme d'apprentissage en ligne sur des thèmes douaniers essentiels.

### Qu'avez-vous à gagner en vous associant à notre réseau e-learning ?

- Une connaissance approfondie de l'Accord de l'OMC sur l'Evaluation en douane
- Un savoir-faire dans le domaine de l'application de l'Accord grâce aux méthodes d'évaluation
- Un soutien et un tutorat de haute qualité grâce à notre réseau unique d'experts
- Une liberté d'apprentissage absolue assortie de cours qui peuvent être suivis où et quand vous le souhaitez.

### Les programmes e-learning de l'OMD : l'offre de formation la plus flexible pour votre entreprise

#### De nouveaux cours e-learning

- seront prêts dès 2005 et porteront sur les thèmes suivants :
- Système harmonisé
  - Contrefaçon : droits de propriété intellectuelle
  - Carnet ATA et Data Model
  - Sécurisation de la chaîne logistique

<http://learning.wcoomd.org>

Contactez-nous:



Tel: +32 (0)2 209 92 53



Fax: +32 (0)2 209 94 90



E-mail: [sales@wcoomd.org](mailto:sales@wcoomd.org)



World Customs Organization, Sales  
Rue du Marché, 30  
B-1210 Brussels, Belgium



## Elections au Secrétariat de l'OMD : deux postes de directeurs à pourvoir

Lors des prochaines sessions du Conseil de juin 2005, le poste de Directeur du Contrôle et de la Facilitation ainsi que celui de Directeur du Renforcement des capacités seront mis en compétition.

Les deux nouveaux directeurs dont l'élection est programmée le samedi 25 juin 2005, entreront en fonction le 1er janvier 2006. A l'heure actuelle, plusieurs actes de candidature ont été enregistrés sur ces deux postes à pourvoir, au travers desquels les six régions de l'OMD sont représentées.

### Candidats pour le poste de Directeur du Renforcement des capacités



**M. Kaci Abes**  
Directeur de la coopération  
et des relations extérieures  
Direction générale  
des douanes  
Algérie



**Mme. Clecy Maris**  
**Busato Lionço**  
Secrétaire adjoint  
en matière des douanes  
Secrétariat de la Recette  
Fédérale  
Brésil



**M. Beyene Alemu**  
**Alemu Asrat**  
Chef du service douanier  
de lutte contre la fraude  
Administration des douanes  
Ethiopie



**M. Pascal Messa Asseko**  
Chef de service  
de la formation  
professionnelle  
Direction générale des  
douanes et droits indirects  
Gabon



**M. Chittaranjan Satapathy**  
Membre de la commission  
de recours des douanes,  
taxes et accises  
Inde



**M. Marwan M. Gharaibeh**  
Directeur de la planification  
et de l'organisation  
Jordanie



**M. Ghassam Abdul Ghani**  
Contrôleur adjoint  
Direction générale  
des douanes  
Republique arabe syrienne



**M. Lars Karlsson**  
Directeur général adjoint  
de la douane  
suédoise  
Suède

### Candidats pour le poste de Directeur du Contrôle et de la Facilitation



**M. David Apolo Gomes Avila\***  
Expert, trésor public  
Colombie



**M. Michael Thomas Schmitz**  
Assistant commissioner  
Administration des douanes et de la  
protection des frontières  
Etats-Unis



**M. Mehmood Alam**  
Membre de la commission douanière  
de recours, Lahore  
Pakistan

\* Sous réserve



# What's in the box?

*Our technologies  
track containers  
reveal contents  
and address today's  
concerns.*



*We design our security  
and transportation solutions  
to meet your needs.*

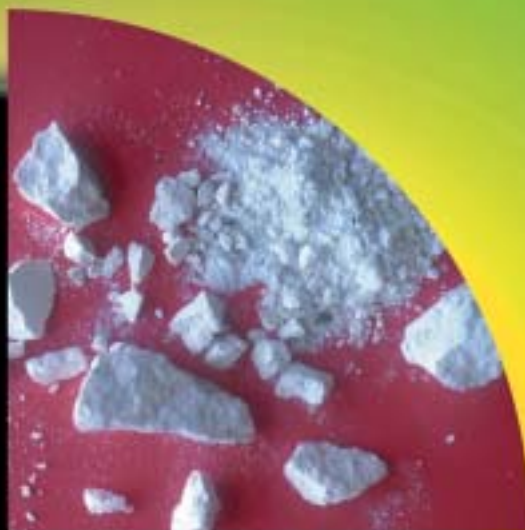


**SAIC's Security and Transportation  
Technology business unit**

**UNITED KINGDOM** | tel: +44 1223 478700  
email: [securityproductseurope@saic.com](mailto:securityproductseurope@saic.com)

**UNITED STATES** | tel: +1 858-826-6202  
email: [sectrans@saic.com](mailto:sectrans@saic.com)

**[www.saic.com/products/security](http://www.saic.com/products/security)  
[www.saic.com/products/transportation](http://www.saic.com/products/transportation)**



## Interview de Jouko Lempiainen

**OMD Actualités. Qu'est-ce que la fraude commerciale du point de vue des douanes et pourquoi est-elle commise ?**

**Jouko Lempiainen.** L'expression "fraude commerciale" s'applique traditionnellement à la fraude douanière qui porte sur la valeur, l'origine et l'espèce tarifaire des marchandises. Dans un sens plus large, elle inclut également la contrebande de marchandises fortement taxées, le contournement de mesures de politique commerciale comme les quotas et toute infraction aux droits de propriété intellectuelle à l'occasion de l'importation de marchandises contrefaites.

De nombreuses raisons expliquent pourquoi des personnes décident de commettre des actes de fraude commerciale.

Ces personnes visent toutes un objectif commun : tenter de s'assurer des avantages financiers en évitant, en toute illégalité, le paiement de droits et de taxes pourtant exigibles. Accéder illégalement à un marché ou s'assurer illégalement une plus grande part d'un marché sont également des facteurs qui peuvent inciter une personne à passer outre aux règles de l'importation.





### OA. Pourriez-vous nous donner quelques exemples concrets ?

J.L. Nous ne manquons pas d'exemples comme le prouve le nombre d'infractions enregistrées dans le monde et répertoriées dans la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'OMD. Nous pouvons citer, bien entendu, la contrebande de marchandises fortement taxées (cigarettes, tabac, boissons alcoolisées, etc) et aussi la contre-façon, le dépassement de quotas d'importation, etc.

Un mode opératoire fréquent est la fraude qui porte sur la valeur en douane avec, notamment, la double facturation. Les fausses déclarations portant sur la classification tarifaire et l'o-



rigine des marchandises à l'importation sont d'autres modes opératoires courants.

Une autre méthode particulièrement prisée par les fraudeurs est "l'exportation fictive". Les marchandises sont censément exportées d'un pays avec une exemption de paiement de droits et taxes voire même avec une compensation ou un remboursement des taxes. Les marchandises sont ensuite vendues sur le marché intérieur à des prix inférieurs à ceux des mêmes marchandises pour lesquelles des droits et des taxes ont été acquittés.

### OA. Quelles sont les conséquences pour les Etats ?

J.L. La fraude commerciale a des conséquences graves pour les Etats comme une perte de recettes et un effet déstabilisant sur les marchés et l'économie. Le développement de la société peut même être mis en danger.

On peut facilement imaginer l'impact négatif d'une telle situation sur les pays en développement où les recettes perçues par les douanes représentent souvent la principale, ou sinon une très importante, source de revenus pour un Etat.

Mais la fraude commerciale n'affecte pas seulement les pays en développement. Même si les droits de douane ne correspondent pas à une part significative en terme de perception des recettes, dans les pays industrialisés comme ceux de l'OCDE par exemple, les douanes perçoivent d'autres recettes (droits d'accise, TVA, etc.) qui peuvent être également affectés.

La fraude commerciale est également un danger pour le commerce. Elle a des incidences sociales, elle perturbe les échanges, provoque une concurrence déloyale et menace le bien-être social et économique national. Au bout du compte, c'est souvent le consommateur ou le contribuable qui en font les frais.

### OA. Comment les administrations des douanes peuvent-elles lutter contre ce phénomène ?

J.L. Les douanes, dont le rôle dans la mise en oeuvre de la politique des gouvernements a une dimension horizontale, tiennent un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de protéger les frontières et la société et de lutter contre la fraude commerciale. Traditionnellement, la mission de la douane est triple : protéger et percevoir des recettes, mettre en oeuvre des mesures de politique commerciale, protéger les personnes et la société. Cette mission est complétée par la collecte et la préparation de statistiques commerciales qui sont destinées à aider les décideurs et les opérateurs économiques dans leurs processus décisionnels en matière d'économie. La fraude commerciale peut fragiliser, directement ou indirectement, ces trois fonctions.

Bien que dans de nombreux cas, les douanes ne sont pas la seule autorité présente aux frontières, elles ont cependant des compétences uniques : En effet, elles connaissent les marchandises et savent où elles ont été produites, elles connaissent les opérateurs économiques ainsi que les itinéraires de transit et de transport justifiés sur le plan économique. Avec tous ces renseignements, les douanes sont armées pour lutter efficacement contre la fraude commerciale. Toutefois, il est évident que ces compétences seules ne suffisent pas et il est nécessaire qu'elles s'appuient sur une infrastructure.

Cette infrastructure doit comprendre des éléments essentiels comme l'application de procédures modernes d'évaluation et de gestion des risques afin de détecter les envois à hauts risques et, en même temps, faciliter les échanges ainsi que la coopération internationale interagences et douanière, utiliser des techniques modernes d'investigation et de contrôle, utiliser la TIC et autres technologies de pointe. Ces éléments doivent être complétés par un certain nombre d'outils stratégiques tels que des partenariats douane-entreprise et le recours effectif aux contrôles a posteriori.

### OA. Quel rôle l'OMD peut-elle jouer à cet égard ?

J.L. Au cours des années, nous avons mis au point un certain nombre d'instruments conçus pour soutenir les initiatives nationales de lutte contre la fraude commerciale ; notamment la Convention de Johannesburg sur l'assistance administrative mutuelle en matière douanière, le Modèle d'accord bilatéral révisé, les Directives sur le développement et l'utilisation d'une base de données nationale sur la valeur comme outil d'évaluation des risques, la Stratégie mondiale en matière d'information et de renseignement, le Réseau des bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR) et le Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN).

En dépit de tous ces moyens, nous avons constaté qu'il manquait toujours quelque chose. J'ai donc lancé un projet visant à préparer un guide et un matériel de formation en matière de contrôle a posteriori. Il s'agit d'un manuel rassemblant diverses instructions sur la façon d'exécuter les contrôles a posteriori. J'ai également l'intention de préparer un modèle de dispositions juridiques qui définirait le cadre légal et les habilitations nécessaires aux administrations des douanes pour effectuer des contrôles a posteriori.



Outre les travaux de développement d'instruments et la fourniture d'une assistance technique et de prestations de formation, l'OMD propose également, par le biais de divers groupes de travail et comités, une tribune où les administrations des douanes peuvent se réunir, partager leurs meilleures pratiques et leurs informations et élaborer des solutions communes avec le secteur privé et d'autres organisations internationales. Le Conseil de l'OMD examinera la possibilité d'instaurer un groupe de travail sur la fraude commerciale lors de ses sessions annuelles de juin.

Au cours de notre dernier forum sur la fraude commerciale, qui s'est tenu en début d'année, il a été recommandé que les BRLR procèdent à une analyse de la fraude commerciale afin de définir les types de fraude existants sur une base régionale et d'indiquer leurs



#### OA. Comment la facilitation des échanges peut-elle être rendue compatible avec la nécessité d'assurer la sécurité des personnes, des marchandises et des moyens de transport ?

**J.L.** Voici une question très importante qui n'est pas liée seulement à la fraude commerciale mais aussi à tous les problèmes de contrôle du respect des lois et de lutte contre la fraude. Voir une contradiction entre le contrôle et la facilitation est l'effet d'une dichotomie malencontreuse puisqu'ils s'équilibrent mutuellement. Je sais que l'on m'a souvent entendu le dire mais je souhaite néanmoins le répéter : plus nos contrôles sont efficaces, plus la facilitation peut être optimisée dans les zones « sans risque ». C'est pourquoi toutes les recommandations que nous avons formulées ici, comme le recours à la transmission électronique préalable d'informations, l'application de l'é-

valuation des risques, la coopération inter douanière, les partenariats douane-entreprise, l'utilisation de techniques modernes non intrusives, etc. sont conçues aux fins du renforcement de la sécurité et, dans le même temps de la facilitation du commerce légitime.

Comme vous le savez, lors de ses sessions annuelles en juin de cette année, le Conseil de l'OMD devrait adopter le Cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial. Ce Cadre, basé sur la gestion intégrée de la chaîne logistique, rassemblera, pourrait-on dire de façon figurative, sous un seul et même toit un certain nombre d'instruments importants élaborés par l'OMD, comme la Convention de Kyoto révisée, le modèle de données douanières, les instruments d'assistance administrative mutuelle, la Stratégie mondiale en matière d'information et de renseignement de l'OMD, etc. Ce Cadre est aussi une nouvelle manière d'aborder tous les travaux ayant trait au commerce international et aux douanes.

Pour réussir et faciliter la mise en oeuvre du Cadre, il sera impératif de s'appuyer sur un renforcement des capacités complet et durable. Une Stratégie de renforcement des capacités, un Cadre de diagnostic et un Module de formation sur la sécurité et la facilitation de la chaîne logistique sont autant d'outils et d'instruments élaborés par l'OMD pour aider les administrations des douanes des Etats membres de notre Organisation à renforcer leurs infrastructures et leurs capacités dans ce domaine. ●



incidences et leur fréquence. Cette analyse pourrait être un support stratégique très important pour les administrations des douanes. Les résultats de cette analyse pourraient également être utilisés pour conseiller les gouvernements et autres décideurs sur les défis stratégiques qui menacent les économies en ce début de XXIème siècle.



## Forum spécial sur la fraude commerciale en matière douanière – tendances émergentes

Le Forum spécial sur la fraude commerciale en matière douanière s'est tenu les 10 et 11 février 2005 au siège de l'OMD. Plus de 60 délégués d'une quarantaine d'administrations Membres y ont participé sous la Présidence de M. Roy Skaslette (Norvège). Nombre de présentations ont été faites par les délégués sur les tendances et les schémas les plus courants de la fraude commerciale, qui tirent profit de toutes les opportunités qu'offre la chaîne logistique. Lors de leurs présentations, les délégués ont souligné que la fraude commerciale en matière douanière se présente sous différentes formes variées et qu'elle devient de plus en plus sophistiquée. Ainsi, au sein de l'Union Européenne (U.E) des fraudes telles que « les opérateurs inexistants » et les « carrousels frauduleux » deviennent une menace croissante.

Le Forum a également cherché à identifier quelles étaient les principales répercussions de la fraude commerciale à l'échelon



national et régional, s'agissant plus particulièrement de l'ampleur des incidences sur les recettes, et a tenté de vérifier les liens présumés entre la fraude commerciale et le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

Les délégués ont pu discuter, en ateliers et en session plénière, de la stratégie et des solutions à apporter afin de combattre la fraude commerciale. Après des échanges animés, ils ont convenu qu'une action collective de tous les Membres devrait permettre de remédier à ce problème important qu'est la fraude commerciale en matière douanière. Ces discussions ont abouti à l'approbation par le Forum d'une nouvelle Recommandation de l'OMD sur l'Action contre la fraude commerciale et à la rédaction d'une liste des activités que tous les Membres doivent mener à bien. ●

**ANIMÉDIA**  
Conjuguer les compétences

ERGONOMIE  
MULTIMÉDIA  
INTERNET  
GRAPHISME  
INTERACTIVITÉ

# Formation à distance



### Les ressources

70 personnes dédiées à 100% à la formation à distance.  
Une capacité de production de 12.000 jours/hommes par an.

### L'expérience

400 projets réalisés  
150.000 jours de formation fournis  
100 clients Grands Comptes

Animédia, une équipe structurée de haut niveau pour bâtir avec vous des dispositifs de formation à distance pérennes sur la base d'un vrai partenariat. Pour plus d'informations : Marc TAIB 33(1) 56 93 29 00



## 24<sup>ème</sup> session du Comité de la lutte contre la fraude : un franc succès

La 24<sup>ème</sup> session du Comité de la lutte contre la fraude<sup>1</sup> (CLF) a accueilli un grand nombre d'administrations Membres, plusieurs BRLR ainsi que de nombreuses organisations internationales.

L'ordre du jour était organisé autour du thème de cette session, « Lutter contre la fraude de manière responsable : la clé de la sécurité et de la facilitation » et couvrait plusieurs sujets allant de la fonction du Renseignement et du Blanchiment d'argent, à la fraude commerciale, aux droits de propriété intellectuelle (DPI) et à l'assistance mutuelle administrative. Le premier jour de la session a été consacré à des présentations d'administrations Membres qui ont mis en lumière les méthodes et les mesures prises dans le cadre de la lutte qu'elles mènent contre la fraude en insistant sur l'importance de la coopération, de la collaboration et de l'échange d'information pour atteindre les meilleurs résultats possibles.

En ce qui concerne la fonction « Renseignement », le Comité a analysé le modèle d'indicateurs de risques dans le contexte du ciblage et de l'évaluation des risques et a adopté les documents rédigés par l'OMD à cet effet. Le Comité a également examiné les avancées réalisées dans le cadre des programmes des BRLR et du CEN et a adopté les recommandations de leurs dernières réunions, qui visent à améliorer l'efficacité de ces deux programmes.

Tenant compte des diverses Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies encourageant les nations à contrôler le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme et reconnaissant la nécessité pour les douanes d'améliorer leur réactivité, le Secrétariat a présenté un document sur ces problèmes ainsi qu'une version actualisée de la Recommandation de l'OMD de 2001 sur le blanchiment de l'argent. Ces deux documents ont été adoptés par le Comité.

Conscient de l'inquiétude endémique de nombreuses administrations des douanes en matière de fraude commerciale, ayant pris bonne note des travaux du Forum spécial dédié à ce sujet et d'un document du Secrétariat sur les mesures proposées pour lutter contre ce fléau, le Comité, est convenu de la nécessité d'assurer une plus grande clarté en ce qui, concerne les risques que fait peser la fraude commerciale à l'échelon mondial et régional, d'entreprendre des travaux complémentaires pour recueillir, analyser et examiner les problèmes liés à l'évaluation, à la classification et à l'origine. Le Comité entend que ces travaux soient engagés par les Membres intéressés et qu'ils soient coordonnés par le BRLR de la région Asie/Pacifique.

Les DPI ont fait également partie des sujets d'actualité débattus. Les travaux du Groupe stratégique de l'OMD sur les DPI, les résultats des travaux du Premier Congrès mondial sur la contrefaçon et les différents outils développés pour assurer la conformité avec la législation sur les DPI ont figuré parmi les nombreux thèmes spécifiques qui ont été abordés à ce propos.

Par ailleurs, un groupe spécial a été constitué pour répondre aux questions de délégués sur la Convention de Johannesburg. Ils ont été encouragés à recommander à leurs administrations respectives de ratifier cette Convention qui constitue en effet la base juridique requise pour mettre en œuvre la coopération administrative multilatérale.

Invités à évaluer cette session, les participants ont estimé que cette 24<sup>ème</sup> session du Comité de la lutte contre la fraude a été un succès puisqu'elle a permis de faire avancer un certain nombre de questions. ●

<sup>1</sup> Le Comité de la lutte contre la fraude a tenu sa 24<sup>ème</sup> session au siège de l'OMD du 14 au 18 février 2005..



## Zones franches : le maillon faible

Au cours de la dernière réunion du Comité de la lutte contre la fraude, Brigit Gijsbers, qui préside le Groupe d'experts douaniers sur les droits de la propriété intellectuelle (DPI)<sup>1</sup> a présenté les Directives sur le contrôle des zones franches au regard des infractions aux droits de propriété intellectuelle.

### OMD Actualités. Pourquoi avez-vous rédigé ces Directives ?

**Brigit Gijsbers.** Au cours du Premier Congrès mondial sur la contrefaçon, qui s'est tenu à Bruxelles en 2004, nos partenaires du secteur privé ont mis en lumière le problème de l'exploitation des zones franches par des réseaux criminels organisés pour la distribution et la fabrication d'articles de contrefaçon ou piratés. Les saisies réalisées de par le monde par plusieurs administrations des douanes Membres de l'OMD font ressortir le fait que la véritable origine des produits contrefaits est déguisée dans l'enceinte des zones franches d'où il est plus aisé ensuite d'assurer leur distribution dans le monde entier.

### OA. Pourquoi les zones franches sont-elles particulièrement utilisées pour la distribution d'articles de contrefaçon ?

**B.G.** Dans un certain nombre de zones franches, il semblerait qu'il y ait peu de contrôles, voire aucun contrôle douanier. Cette situation tient au fait que les administrations des douanes ne sont pas investies des prérogatives légales nécessaires de contrôle ou bien qu'elles n'en font pas usage. Cette situation non seulement suscite des problèmes dans les domaines des droits de propriété intellectuelle mais augmente également les risques potentiels dans d'autres secteurs, notamment en matière de sécurité de la chaîne logistique, de fraudes en matière d'évaluation et autres délits de nature non fiscale.

Pour aider les pays qui souhaiteraient améliorer leur situation à cet égard et les assister dans l'examen du problème des zones

franches, le Groupe d'experts douaniers a formulé des directives sur les modalités de contrôle des zones franches. Celles-ci s'inspirent des bonnes pratiques de plusieurs administrations des douanes. Elles se focalisent sur la situation juridique, l'importance du recours aux pouvoirs existants et les modalités de contrôle douanier des zones franches. Elles reposent sur la Convention de Kyoto révisée. Les administrations des douanes devraient utiliser ces Directives conjointement avec le Manuel sur les indicateurs de risques destiné aux fonctionnaires des douanes : facteurs potentiels d'infraction en matière de droits de propriété intellectuelle. Ce document a également été rédigé par le Groupe d'experts douaniers. Ce Manuel dresse la liste de 17 indicateurs de risque qui aident à détecter les articles de contrefaçon lorsque l'on examine les documents, le conditionnement de l'envoi ou les marchandises elles-mêmes.

### OA. Quels sont les projets de ce Groupe d'experts pour l'avenir ?

**B.G.** Nous avons beaucoup de projets. Récemment, nous avons commencé à actualiser le Manuel sur les indicateurs de risque ; les risques et les menaces évoluant constamment, il convient de mettre à jour régulièrement ce document. Nous avons également engagé des discussions pour impliquer des prestataires de services (transitaires, courriers express et expéditeurs) en vue de les faire intervenir en matière de lutte contre les contrefaçons. Ils tiennent un rôle important dans le programme ACTION/DEFIS de l'OMD car ils sont « les yeux et les oreilles »



Brigit Gijsbers, Chef de Division, Direction de la politique et de la législation douanières, Ministère des Finances des Pays-Bas.

## FREE ZONE



## Définition d'une zone franche<sup>1</sup>:

Partie du territoire d'une partie contractante dans laquelle les marchandises qui y sont introduites sont généralement considérées comme n'étant pas sur le territoire douanier au regard des droits et taxes à l'importation.

Les zones franches sont également désignées sous divers autres noms tels que « ports francs », « entrepôts francs » ou « foreign trade zones » (zones de commerce extérieur).

<sup>1</sup> Convention de Kyoto Révisée, Annexe spécifique D, Chapitre 2.



de la douane, en matière de lutte contre le trafic de drogues. Nous essayons de voir s'ils peuvent tenir le même rôle dans la lutte contre la contrefaçon.

J'aimerais également que davantage d'administrations des douanes soient intéressées à rejoindre ces groupes. La contrefaçon est

une menace sérieuse pour la santé et la sécurité ; nous devons la combattre à l'échelon mondial. De nombreux pays sont impliqués (en tant que lieu de fabrication, de distribution ou de destination). Il nous serait très utile de connaître les expériences et les difficultés des administrations douanières de ces pays. ●

1 Le Groupe stratégique DPI de l'OMD est un partenariat public-privé spécialisé dans la lutte contre la contrefaçon. Ce Groupe réunit le Secrétariat de l'OMD, des administrations des douanes du monde entier, des entreprises et associations d'entreprises internationales qui se sont engagés dans un combat commun contre la contrefaçon. Le Groupe d'experts douaniers qui participent aux travaux du Groupe stratégique de l'OMD sur les DPI se réunit séparément pour prêter assistance aux administrations des douanes. Ce Groupe élabore des Directives et rédige des Manuels sur des thèmes liés aux droits de propriété intellectuelle afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude en matière de DPI.

## Le rôle des Bureaux Régionaux de Liaison et de Renseignement (BRLR)

Le dispositif de lutte contre la fraude (LCF) du Secrétariat se compose de la Stratégie mondiale en matière d'information et de renseignement, de l'équipe de gestion du CEN, du Customs Enforcement Network (CEN ; réseau douanier de lutte contre la fraude), du réseau des BRLR, de la recommandation pour les BRLR, de la Convention d'Assistance Mutuelle Administrative et des Protocoles d'accord (PDA) avec les organisations internationales et régionales partenaires, le secteur privé...

Ce réseau opérationnel est composé de 11 bureaux couvrant les six régions de l'OMD (Cf OMD Actualités n°46). Chaque bureau travaille avec les points de contact nationaux des pays membres qui y sont rattachés. Ce dispositif a pour objectif de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'échange d'informations et de renseignements à l'échelon mondial entre tous les services douaniers chargés de la lutte contre toute forme de criminalité.

Chacun de ces trois niveaux a son propre rôle même si globalement ils sont complémentaires et indissociables.

Les BRLR réalisent une grande diversité de tâches analytiques : ils mènent des évaluations de risque régionales pour identifier les nouvelles menaces et tendances de fraude. Ils diffusent l'ensemble des résultats de leurs travaux à leurs membres ainsi qu'au Secrétariat de l'OMD. Ils réalisent aussi certaines tâches spécifiques qui leurs sont confiées par le Secrétariat de l'OMD ou les organes de travail du Conseil en fonctions des priorités identifiées et valident les informations sur les saisies introduites dans le CEN au niveau régional.

Malgré une certaine harmonisation dans le fonctionnement des BRLR, le réseau n'est pas uniforme. Ici, il s'agit de régions

et de bureaux différents auxquels sont rattachés des pays en nombre variable selon la situation géographique, ayant des niveaux différents de développement et de ressources.

Aussi, pour que ce dispositif innovant et moderne soit cohérent, il est apparu nécessaire d'avoir un certain degré d'uniformité au niveau mondial.

Ainsi, le Conseil de l'OMD a adopté une Recommandation en juin 2003 relatives à ce réseau mondial des BRLR visant à définir une structure et des

principes de fonctionnement de base communs.

Cette recommandation qui responsabilise de façon plus formelle chacun des intervenants, inclue un modèle d'accord définissant les responsabilités de chacune des Parties et les règles de fonctionnement du BRLR. Ce document est complété de directives visant à expliquer et faciliter la mise en œuvre de la stratégie globale des BRLR par les Membres.

Le rôle de BRLR en terme de lutte contre la fraude est donc primordial puisqu'il s'inscrit dans une démarche globale de coopération et d'échanges d'information et de renseignements qui intègre les échelons régionaux, nationaux et locaux dans un dispositif qui tient compte des spécificités et besoins des différents acteurs.

La recommandation, une fois adoptée par une majorité de pays membres qui devront en informer le Secrétariat de l'OMD, permettra que le réseau des BRLR et donc le dispositif opérationnel soit plus cohérent, fiable et équilibré. ●





## Blanchiment de fonds et financement du terrorisme, l'OMD ajuste ses instruments

La principale motivation des délits est l'appât du gain. Toutefois, le gain ne peut être considéré comme tel que si l'on peut en profiter ou le faire fructifier et donc pour ce faire justifier de son origine. Les organisations criminelles sont donc confrontées à un problème qui est une caractéristique commune à la grande majorité des délits; comment légaliser les profits illicites réalisés ? L'opacité de la finance internationale (paradis fiscaux, sociétés écran, anonymat des transactions internationales...) leur offre moult possibilités.

Les administrations douanières et les autres agences compétentes sont confrontées quant à elles, en matière de lutte contre le blanchiment, à la réalité de la mondialisation financière qui fait de la coopération internationale une nécessité impérieuse.

L'OMD a développé depuis le milieu des années 1990 un programme de lutte contre le blanchiment de fonds. Celui-ci a débuté par un examen des compétences douanières standard par le biais d'un questionnaire adressé aux Membres en vue d'élaborer un guide pratique de référence. Il s'est enrichi d'une coopération renforcée avec les organisations internationales et régionales compétentes en ce domaine pour déboucher notamment sur l'adoption par le Conseil en juin 2001 d'une recommandation visant à renforcer le rôle des administrations douanières dans la lutte contre le blanchiment et le recouvrement du produit des délits.

Lors du dernier Comité de la lutte contre la fraude, il a été pro-

posé de modifier cette recommandation au vu notamment du développement du terrorisme international, et des travaux engagés par les partenaires internationaux de l'OMD (Nations Unies, Groupe d'Action Financière sur le blanchiment des capitaux -GAFI) sur le financement du terrorisme et les questions émergentes qui y sont liées.

Les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment les Résolutions 1373 (2001), 1456 (2003), et 1566 (2004) portent sur:

- la lutte contre le terrorisme international,
- le renforcement des mesures de prévention et de répression du financement des actes terroristes,
- la détection et l'interception du mouvement des ressources et des capitaux devant servir à des objectifs terroristes.

Les recommandations du GAFI :

- 1990 : 40 recommandations révisées en 1996, 2003 puis octobre 2004,
- 2001 (octobre) : huit recommandations spéciales pour lutter contre le financement du terrorisme,
- 2004 (octobre) : IX<sup>ème</sup> recommandation spéciale et sa note interprétative sur les passeurs de fonds.

La recommandation présentée au Comité de la lutte contre la fraude qui intègre la majorité de ces éléments, souligne la nécessité d'une coopération à l'échelon international et de l'échange de renseignements par le biais notamment de la Convention de Johannesburg qui offre une base légale.

Les membres de l'OMD, une fois la recommandation adoptée par le Conseil en juin 2005 et dès lors qu'ils l'auront acceptée, seront invités à informer le Secrétariat des modalités d'application retenues. ●





## Contrefaçon : Attention danger !

Les produits de la contrefaçon représentent aujourd'hui une part considérable du commerce mondial. C'est en effet la quasi-totalité des secteurs de l'économie qui est désormais touchée par ce fléau. Afin de lutter contre une telle menace, de nombreux pays Membres se mobilisent dans l'objectif d'une coopération plus efficace.

Ainsi, l'Organisation mondiale des douanes a mis en place un groupe de travail où partenaires du secteur privé s'associent aux Administrations des douanes pour améliorer la fluidité des échanges d'informations entre services douaniers.

Il s'agit du « Groupe Stratégique de l'OMD sur les Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) » qui ambitionne de former les agents des douanes à la réglementation sur le respect des DPI et à la reconnaissance des produits authentiques de ceux qui contrefaît.

Pour renforcer cette initiative, l'OMD travaille à la réalisation d'un nouveau module e-learning, destiné aux administrations Membres et aux partenaires institutionnels de l'Organisation. Son objectif principal est d'alerter l'ensemble de la communauté douanière sur ce phénomène et de renforcer la vigilance des consommateurs, en mettant en évidence les effets de la contrefaçon sur la sécurité et la santé de tous.

Développé en partenariat avec l'administration des douanes françaises, ce nouvel outil sera disponible en octobre 2005 sous format électronique, accessible à partir de la plate-forme e-learning de l'OMD. ●

En savoir +  
<http://learning.wcoomd.org>

## Un outil opérationnel de communication : le CEN-COMM

Un nouvel outil de communication à des fins opérationnelles a été récemment lancé et mis en œuvre avec succès par le Secrétariat de l'OMD.

Le CEN-COMM est un outil de communication accessible uniquement à un groupe restreint d'utilisateurs (CUG) composé de fonctionnaires de la douane, pour la durée d'une opération. Les utilisateurs reçoivent, sous la forme de courriers électroniques, des modèles de messages préformatés. Les transmissions de ces modèles s'effectuent par le biais du CEN-COMM et font l'objet d'un cryptage. Le CEN-COMM, qui s'appuie sur les technologies de l'Internet, comporte donc les avantages propres à cet environnement et se révèle rentable. Aucune installation n'est requise et des connaissances générales suffisent pour manipuler le système.

Le CEN-COMM est utilisé pour une période limitée. C'est pourquoi l'accès, les paramètres de cryptage ainsi que les données sont supprimés à la fin de chaque opération. Dans tous les cas, cet outil relève du dispositif général de sécurité du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) et de la politique globale de sécurité de l'OMD.

Aucune limite technique n'impose de s'en tenir à un nombre donné de groupes restreints d'utilisateurs (CUG), lesquels peuvent tous être opérationnels en même temps.

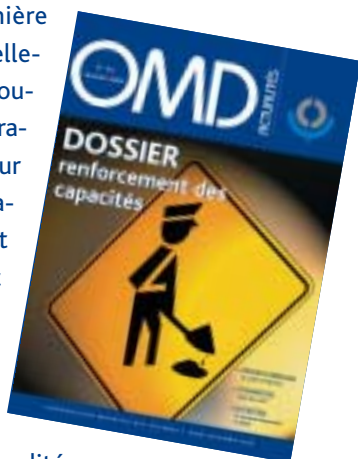
Le CEN-COMM a déjà été mis en œuvre avec succès dans le cadre de deux opérations douanières. Tous les utilisateurs en étaient très satisfaits. Le CEN-COMM s'est avéré stable, convivial, sûr et souple, s'adaptant facilement à des besoins spécifiques. D'autres opérations sont actuellement en cours.

Le Secrétariat de l'OMD continue d'élaborer des modèles standard sur la base des formulaires d'enregistrement simplifiés (FES) du CEN pour tous les types de CUG. Cela permettra de disposer de l'environnement souhaité pour tous types d'opérations et garantira la capture et le chargement automatiques des données de saisie sur le CEN. Les modifications mineures à apporter aux modèles, au cas par cas, mobiliseront des ressources réduites. Ce nouvel outil de communication du CEN est très utile dans la lutte contre la fraude et très apprécié des Administrations douanières. Pour en savoir plus, contactez le Secrétariat de l'OMD.

(Prochainement : CD-Rom de formation audiovisuelle sur le CEN) ●

La communauté douanière internationale est actuellement confrontée à de nouveaux défis. Les Administrations membres, le secteur privé et les autres organisations internationales ont un besoin grandissant d'information sur l'OMD et ses activités.

Afin de leur fournir ces informations, **OMD Actualités**, magazine de qualité, reflète le rôle et l'importance de l'OMD sur la scène internationale : les 166 administrations douanières Membres de l'OMD sont responsables, collectivement, dans le monde entier, du traitement de 98 % du commerce mondial. Grâce à **OMD Actualités**, nous vous tenons informés des avancées réalisées par les administrations douanières et des travaux les plus récents conduits au sein de l'Organisation.



Vous pouvez recevoir gratuitement cette publication de référence, il vous suffit pour cela de remplir le formulaire ci-dessus, et de le renvoyer par fax au Service Communication de l'OMD (+32 (0)2 209 92 62), ou de le retourner à l'adresse suivante :

Organisation mondiale des douanes  
Service Communication – OMD Actualités  
Rue du Marché, 30  
B-1210 Bruxelles – Belgique

Vous pouvez également nous envoyer un courrier électronique avec les renseignements complets vous concernant à l'adresse suivante : [communication@wcoomd.org](mailto:communication@wcoomd.org)

.....

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Organisation \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Site Internet \_\_\_\_\_

Nombre d'exemplaires \_\_\_\_\_

Centre for Customs & Excise Studies  
University of Canberra

## Master of International Customs Law and Administration

Full Time and Part Time enrolments now being accepted.

Study online or on campus.

Graduate Certificate and Graduate Diploma courses also available.



[www.customscentre.canberra.edu.au](http://www.customscentre.canberra.edu.au)  
[customs.centre@canberra.edu.au](mailto:customs.centre@canberra.edu.au)  
+61 2 6201 5487



U

C



## >> La région d'Afrique de l'Ouest et du Centre et ses BRLR



Les Administrations douanières membres de la région OMD de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ne peuvent plus continuer à se singulariser en se mettant en marge des solutions mises en place par l'OMD en vue de lutter contre la fraude et la criminalité transfrontalière.

Elles doivent accepter les recommandations du Conseil de coopération douanière relatives au fonctionnement des bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement et s'engager à participer à leurs activités.

Elles ont longtemps pensé, à tort, que le réseau des BRLR concernait surtout l'échange d'informations en matière de trafic des stupéfiants, alors que leur préoccupation majeure reste la fraude commerciale liée aux minorations de valeur, aux fausses facturations ; aux glissements tarifaires et aux fausses déclarations d'origine.

S'il est évident que la fraude commerciale et fiscale est un souci majeur pour les pays de la région dont les droits de douanes et accises représentent 30 à 40% des recettes ordinaires du budget des Etats, faudrait-il encore que les renseignements introduits dans le CEN par leurs correspondants nationaux soient suffisants pour permettre des analyses fiables d'une part et d'autre part, pour faire prendre en compte par le secrétariat leurs préoccupations

La région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre est bien victime des fléaux qui préoccupent toute la communauté internationale. Pour cette raison, le Conseil de coopération douanière a mis

en place un cadre de normes et de pratiques en vue d'aider les membres à lutter contre la fraude tout en facilitant le flux du commerce mondial. Nos administrations, à l'instar des autres, ont pour rôle, non seulement de garantir les recettes de l'Etat mais également d'assurer la sécurité des populations et la protection de l'environnement Il serait assez difficile de mener à bien cette tâche de manière isolée.



Bureau Régional de Liaison chargé du Renseignement (BRLR)-AO Dakar

Une appropriation du programme des BRLR leur permettra de pouvoir déterminer les tendances et mieux orienter les contrôles. L'Administration des douanes gabonaises a compris cette impérieuse nécessité et a détaché un cadre au BRLR-AO.

Le dernier rapport d'analyse du BRLR-AO réalisé grâce à quelques saisies introduites dans le CEN par, seulement trois des quinze Administrations membres, fait état de tous les types de fraude ; allant des stupéfiants à la contrefaçon.

Comme nous le constatons, il existe donc, dans notre région, des zones de grandes criminalités : la région des grands lacs en ce qui concerne le trafic et la circulation des armes et munitions ; l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour le trafic des espèces protégées de la faune et la flore.

Il est temps que la région OMD de l'Afrique de l'Ouest et du centre sorte de cet isolement volontaire et s'implique davantage dans l'échange d'information par le biais du réseau des BRLR. ●

**Emilienne PAMBO BOUASSA**  
Douanes gabonaises  
Analyste au BRLR-AO  
Dakar (Sénégal)

## >> M. Marc Schloesser, décoré des insignes de l'Ordre National du Mérite

M. Marc Schloesser a exercé les fonctions de Directeur général des douanes et accises durant 18 ans, ce qui faisait de lui, jusqu'à son départ à la retraite en juin dernier, le doyen des directeurs généraux européens.

Le fort engagement personnel de M. Schloesser dans la coopération douanière avec la France lui a valu d'être nommé au grade d'officier dans l'Ordre National du Mérite. Les insignes de l'ordre lui ont été remis le 27/01/05, par M. Bernard Pottier, Ambassadeur de France au Luxembourg en présence des 25 Directeurs généraux des douanes de l'union européenne, dont M. François Mongin, Directeur général français, M. Verrue, Directeur de la Direction générale TAXUD de la commission européenne, réunis à Luxembourg dans le cadre de la présidence luxembourgeoise. ●





## >> La Journée internationale de la douane célébrée à travers le monde



Chaque année, le 26 janvier, la communauté douanière célèbre la Journée internationale de la douane ; c'est l'occasion pour l'Organisation mondiale des douanes et ses Etats membres de prendre acte du rôle important que joue ce service, tant du point de vue national que dans une perspective internationale. Cette année, les célébrations étaient organisées autour du thème : "Les douanes et le combat contre la fraude commerciale", un sujet d'actualité si l'on se réfère aux efforts faits dans le monde pour améliorer la sécurité des échanges et faciliter le contrôle par les douanes des marchandises licites.

A cette occasion, le Secrétaire général de l'OMD a remis des Certificats de mérite à des agents des douanes du monde entier ayant contribué de façon particulière à la lutte contre la fraude commerciale tandis que de nombreuses administrations des douanes organisaient divers événements pour célébrer cette journée. En Ukraine, une cérémonie a marqué l'ouverture du Musée du service national des douanes, qui abrite une exposition consacrée uniquement aux activités de l'OMD et à ses relations avec l'Ukraine. L'Arabie saoudite a choisi, avec son administration postale, d'émettre un timbre. La Chine a profité de cette jour-

née pour inviter des responsables de haut niveau et des attachés douaniers de différentes ambassades pour qu'ils partagent ensemble leurs réalisations. Les Bahamas, le Ghana et la Zambie ont saisi l'occasion de la Journée internationale de la douane pour lancer des campagnes d'information destinées à susciter des débats sur les questions douanières et à améliorer l'image de marque des douanes dans ces pays.

A Chypre, les responsables ont organisé un match de football entre le personnel des douanes et celui des services de la TVA ainsi qu'un dîner dansant. La Belgique a rendu honneur à ses services d'enquêtes douanières qui se sont particulièrement distingués dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon. En Afrique du Sud, l'actuel Président du Conseil, Pravin Gordhan, s'est exprimé à la télévision dans le cadre d'une émission très populaire au cours de laquelle il a pu souligner l'importance des douanes dans les affaires mondiales. Il a également insisté sur la contribution précieuse de l'OMD en tant que porte-parole de la communauté internationale des douanes et sur l'initiative prise récemment par l'OMD en matière de sécurité de la chaîne logistique. ●

## >> Trafic illicite de matières radioactives : comment faire barrage à cette menace mondiale

### La situation actuelle : l'étendue du trafic

Chaque année, des matières radioactives quittent clandestinement des centrales nucléaires, des cliniques oncologiques ou des décharges de déchets nucléaires, pour être vendues au marché noir. D'après l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), 548 incidents liés à ce trafic illicite ont été confirmés entre 1993 et 2003 dont environ 41% concernaient des matières nucléaires et 62% des matières radioactives autres que nucléaires. L'AIEA estime par ailleurs à plusieurs centaines les autres cas non confirmés de trafic illicite de ce genre.

### Normalisation internationale : le rôle de la CEI

La Commission Electrotechnique Internationale (CEI), basée à Genève, est la principale organisation mondiale élaborant et publiant des normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées. Ces normes servent de base à la normalisation nationale et de références pour la rédaction d'offres et de contrats internationaux.

La CEI a pour mission de promouvoir, par l'intermédiaire de ses membres, la coopération internationale pour tout ce qui concerne la normalisation et les problèmes connexes, comme l'évaluation de la conformité aux normes, dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et des technologies apparentées. La charte de la CEI couvre l'ensemble des électrotechnologies. Cela englobe l'électronique, le magnétisme et l'électromagnétisme, l'électroacoustique, le multimédia, les télécommunications, la production et la distribution d'énergie, ainsi que les disciplines générales annexes tels que la terminologie et les symboles, la compatibilité électromagnétique, la métrologie et les performances, la sûreté de fonctionnement, l'étude et le développement, la sécurité et l'environnement.

### La normalisation, base de la coopération internationale

Bien qu'ils ne soient pas évidents au premier abord, deux domaines relevant des compétences de la CEI pourraient constituer la base d'une coopération avec l'OMD et ses Membres : le premier concerne le matériel utilisé pour détecter des sour-





>> ces et des matières radioactives, le second la complexité du vocabulaire électrotechnique.

### Détection de matières radioactives : équipements et développements

Alors que tout un chacun peut supposer que l'équipement qu'il utilise pour détecter ces matières est le meilleur, l'assurance de la qualité passe par trois normes internationales actuellement



en cours d'élaboration par la CEI. La première concerne les instruments de poche, la deuxième les équipements fixes installés aux frontières pour contrôler les piétons, les voitures, les cars et les trains, et la troisième concerne un spectromètre débitmètre plus complexe. Le personnel chargé des contrôles aux frontières pourrait utiliser ces trois appareils pour retrouver les matières radioactives faisant l'objet d'un trafic illicite.

Ian Thompson, Président du Sous-Comité 45B « Instrumentation pour la radioprotection »

de la CEI, estime à une vingtaine le nombre de fabricants d'appareils de détection de rayonnement

dans le monde. « A première vue, cela semble peu », dit-il, « mais il est prévu que chaque pays engageant un tel contrôle équipe tout son personnel de contrôle aux frontières de détecteurs de poche ». Il ajoute : « Les Etats-Unis, par exemple, comptent à eux seuls 317 ports d'entrée, avec 14 postes de dédouanement préalable au Canada et dans les Caraïbes ! », rappelant que « bien entendu, le terme « ports » englobe aussi bien les ports maritimes que les aéroports, postes frontières continentaux, etc. »

Pour en savoir plus sur le Sous-Comité 45B de la CEI et sur les normes qu'il élabore, consultez le site [www.iec.ch](http://www.iec.ch). (Après "TC/SC dashboard" (Tableau de bord TC/SC), saisissez « 45B » et cliquez sur OK).

### Des mots, des mots et encore des mots : à la découverte de la terminologie électrotechnique

Comment les fonctionnaires de la douane font-ils pour savoir ce que signifient les termes utilisés dans certains documents techniques accompagnant les produits au-delà des frontières ? La plupart des gens ont un vocabulaire usuel d'environ 3 000 à 5 000 mots et sont capables d'en reconnaître encore environ 10 000. Mais au-delà, le dictionnaire s'impose. Par exemple, qu'est-ce qu'une *ferrite hyperfréquence* ? Est-il prudent de laisser entrer un thyristor dans un pays ? Et si les documents décrivant le contenu d'un chargement sont rédigés dans une langue étrangère ? Qui traduit ?

Face à ce dilemme, la CEI a créé un dictionnaire multilingue de termes électrotechniques pour faciliter la compréhension des dif-

férentes notions dans différentes langues. Ce dictionnaire comprend plus de 19 400 définitions en français et en anglais, avec les termes équivalents, s'ils existent, en 13 langues : arabe, chinois, néerlandais, allemand, italien, japonais, polonais, portugais, russe, espagnol et suédois. Grâce aux index en anglais, français, allemand et espagnol, il est relativement facile de s'y retrouver.

Les Etats Membres de l'OMD bénéficient d'une remise de 10% sur le prix normal de 295,00 CHF pour la version 2005 du Dictionnaire multilingue de la CEI sur CD-ROM. Les demandes d'information et commandes doivent être adressées à Mme Guilaine Fournet, Centre Service Clientèle, par courrier électronique : [gnf@iec.ch](mailto:gnf@iec.ch), en indiquant la référence OMD/CEI.

Pour en savoir plus sur la CEI, consultez le site [www.iec.ch](http://www.iec.ch) ou contactez Dennis Brougham, Responsable de la communication à la CEI, à l'adresse suivante : [db@iec.ch](mailto:db@iec.ch)





## >> Entretien avec le Vice-Président d'IBM, Supply Chain Compliance, Security & Diversity



En 2002, IBM a réuni ses 30 chaînes logistiques indépendantes en une vaste division baptisée Integrated Supply Chain (ISC) (Chaîne logistique intégrée), employant 19 000 personnes dans 61 pays. L'année passée, IBM a déplacé plus de 746 000 tonnes de matériel et de pièces dans plus de 160 pays du monde entier. Il n'est donc pas étonnant qu'IBM prenne très au sérieux la sécurité de sa chaîne logistique.

*OMD Actualités* s'est entretenu avec Theo Fletcher, Vice-Président d'IBM, Supply Chain Compliance, Security & Diversity, sur la sécurité de la chaîne logistique et l'importance qui lui est accordée chez IBM, et lui a demandé son avis sur le Cadre de Normes de l'OMD sur la sécurité de la chaîne logistique, à paraître bientôt.

### OMD Actualités: Que signifie la sécurité de la chaîne logistique aujourd'hui pour IBM ?

**IBM :** En tant que professionnel de la chaîne logistique, j'ai toujours pensé que celle-ci n'était pas simplement un coût pour une entreprise, mais une arme face à la concurrence. En première ligne dans la défense de tout fabricant, la chaîne logistique doit sécuriser les itinéraires pour assurer la continuité de la circulation des produits. Pour ISC, la sécurité de la chaîne logistique est profondément ancrée dans tout ce que nous faisons, du début à la fin. Tout client qui achète un produit IBM s'attend à le recevoir à la date où on lui a promis, et c'est le travail d'ISC de tenir cette promesse.

### OA. Il est beaucoup question aujourd'hui de normes internationales et des coûts de la sécurité de la chaîne logistique. D'après vous, quelle est la base d'une harmonisation mondiale ?

**IBM :** De nombreux PDG commencent à se rendre compte de la valeur de la chaîne logistique et en font une priorité. Mais, en plus de ce soutien, la sécurité de la chaîne logistique

nécessitera une série de normes internationales que tous les pays pourront suivre, et j'applaudis les efforts de l'OMD dans ce sens. Sans cela, l'industrie resterait à attendre les décisions des différents gouvernements, ce qui entraînerait des coûts élevés car chaque pays a ses propres exigences. Pour beaucoup de pays, l'élément essentiel, la base, c'est le retour sur investissement : en effet, cette normalisation demandera un certain budget et beaucoup de temps et de travail. Il faudra trouver un équilibre. Si la sécurité de la chaîne logistique obtient un vaste soutien quel qu'il soit, elle doit présenter des avantages économiques viables. C'est ce qu'essaie de démontrer IBM aujourd'hui en collaboration avec plusieurs universités.

### OA. Quel sera le rôle d'IBM auprès des pays pour qu'ils adoptent le nouveau Code de Normes de l'OMD ?

**IBM :** Au cours des trois derniers mois, j'ai rencontré personnellement huit des 20 plus grandes administrations douanières que je considère importantes pour la chaîne logistique basée sur les actifs d'IBM. Je consulterai les autres dans les six prochains mois. Je m'efforce donc de les amener à vouloir être les premiers à adopter le Cadre de Normes de l'OMD, et beaucoup y arriveront. Les fonctionnaires que j'ai rencontrés sont actuellement occupés soit à évaluer le Cadre de Normes de l'OMD, soit à mettre en œuvre activement des initiatives complémentaires, les deux étant bon signe. Les pays souhaitant jouer un rôle plutôt de terrain peuvent s'adresser à l'équipe d'IBM Business Consulting Services qui les aidera à développer des plans de mise en œuvre et des stratégies informatiques. Mais nous ne réussirons que si nous considérons la sécurité de la chaîne logistique comme une occasion de rendre nos chaînes logistiques respectives encore plus efficaces, et non pas comme un simple coût supplémentaire. ●

## >> L'OMD partenaire de la Francophonie

L'Organisation mondiale des douanes accueille depuis le 12 avril deux stagiaires de la Bulgarie et de la Moldavie pour une période de deux mois, Elena Atanassova et Dumitru Cozmolici.



Helena et Dimitru ont livré leurs premières impressions à l'équipe de rédaction d'OMD Actualités.

Nous, bénéficions d'une bourse dans le cadre du programme « Formation à la fonction publique internationale », organisé par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (ACCT). Ce programme d'une durée de six mois se décompose en périodes d'études et de stages répartis entre le Centre international

d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP), l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), à Yaoundé, l'École nationale d'administration (ENA) française à Strasbourg et à Paris et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en Suisse, à Genève.

Ce stage à l'OMD, au service de la communication représente donc le point final de notre formation qui a débuté au mois de janvier 2005. Nous allons mettre à profit ces deux mois de stage au centre mondial de compétences douanières pour approfondir nos connaissances dans le domaine de la coopération internationale et découvrir l'univers de la technique douanière. C'est aussi pour nous l'occasion de rencontrer une équipe dynamique de plus de quarante nationalités différentes et de nous enrichir de leurs diversités et de leurs expériences. ●

<sup>1</sup> Les représentants de 21 Etats et gouvernements ont signé à Niamey, le 20 mars 1970, la Convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). L'Agence est devenue officiellement Agence de la Francophonie, en 1995 par décision de sa Conférence générale. Compte tenu de son statut intergouvernemental exclusif, il a été décidé en 1999 de retenir comme appellation d'usage : Agence intergouvernementale de la Francophonie. <http://agence.francophonie.org/agence/historique.cfm>



## >> Vos réactions

L'environnement douanier international est constamment confronté à de nouveaux problèmes et de nouvelles avancées qui touchent l'OMD, ses Etats membres et ses interlocuteurs. L'échange d'informations entre ces intervenants est essentiel et, à cet égard, les rouages de la communication doivent parfaitement fonctionner. OMD Actualités se veut être un lien vital entre l'OMD, les institutions internationales, le secteur privé et, au sens large, l'univers des douanes et du commerce. Nous sommes donc très intéressés par vos commentaires, vos critiques positives et vos réactions précieuses sur tout sujet concernant notre magazine et son contenu. Le Comité de rédaction d'OMD Actualités remercie chaleureusement les lecteurs qui nous ont adressé les commentaires suivants



*"Bravo pour la nouvelle présentation d'OMD Actualités qui en fait une revue beaucoup plus vivante et mieux illustrée "*  
....Directeur général, Douanes du Honduras

*"Votre nouvelle manière de nous présenter les informations concernant les douanes dans le monde entier nous incite encore davantage à apporter notre contribution aux futurs numéros d'OMD Actualités"*

....Directeur général, Douanes de Chypre

*"La structure, les divers sujets traités et la variété des sources font d'OMD Actualités un magazine important pour toutes les administrations des douanes "*

....Directeur général, Douanes de Roumanie

*"Avec sa nouvelle présentation et son contenu informatif intéressant, OMD Actualités peut être assuré de voir sa diffusion élargie car bon nombre des articles publiés présentent un intérêt universel, notamment en ce qui concerne la sécurité et la facilitation du commerce international "*

....Secrétaire général, Organisation maritime internationale

*"Merci à l'OMD et au Comité de rédaction d'OMD Actualités de nous présenter un magazine d'une telle qualité qui témoigne parfaitement de la synergie et de l'enthousiasme de votre équipe"*

....Ghislaine Buire, Journaliste, Presse internationale

Depuis plus de 50 ans, SICPA est leader dans le développement de solutions de sécurité pour prévenir la fraude et la contrefaçon. Les gouvernements du monde entier font confiance à SICPA pour protéger la valeur et l'intégrité de leurs devises, timbres fiscaux et marchandises soumises aux droits d'accise.



## Technologie pour la prévention des fraudes et la protection des recettes

Pour répondre aux effets dévastateurs de la contrefaçon et des détournements de marchandises, SICPA a développé SICPATRACE, une solution de traçabilité basée sur un codage de haute sécurité des documents et des produits. SICPATRACE permet aux administrations d'optimiser les recettes fiscales et aux organismes de contrôle d'assurer l'authenticité des produits.

Avenue de Florissant 41  
1008 Prilly - Suisse  
Tel: +41 21 627 55 55  
product.security@sicpa.com  
www.sicpa.com

**SICPA**  
Product Security



## Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) du Tchad

### Présentation

**Directeur général** M. Ali SOUGUI, Administrateur, Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, a été nommé chef de cette administration le 28 février 2005

**Adresse** B.P. 427, N'DJAMENA - Tchad

**Date d'établissement** 15 janvier 1942

**Point de contact** M. Ali SOUGUI  
Administrateur, Directeur Général des Douanes et Droits Indirects  
B.P. 427, N'DJAMENA - Tchad  
Tél. : +235.51.55.27  
Adresse électronique : dirdouan@intued.td



### Conventions signées

Equipement scientifique  
SH 15/08/1990  
Accord sur l'évaluation en douane 1994

### Divers

Membre de la CEMAC – Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

### Effectif

1628 agents

### Langue officielle

Le français et l'arabe

### Mandat du Département des douanes

- Mission fiscale
- Mission économique
- Lutte contre la fraude
- Protection et sécurité

### Evénements récents

Le 16 février dernier, la République du Tchad déposait auprès du gouvernement belge, son instrument d'adhésion à la Convention portant création d'un Conseil de coopération douanière.

### Informations pratiques

**Drapeau du Tchad**



**Capitale**

N'Djaména (ex Fort-Lamy), fondée en 1900, 95 km<sup>2</sup>, population de 530.965 habitants (recensement 1993)

**Nom officiel**

République du Tchad

**Fête nationale**

11 août

**Ecusson**



**Monnaie**

Franc CFA (100 FCFA = 0,15 euro)

**Pays frontaliers**

Libye, Soudan, Niger, Nigeria, Cameroun, République Centrafricaine

**Superficie**

1 284 000 km<sup>2</sup>

**Population**

8,6 millions d'habitants



## La fraude en matière d'évaluation en douane

**OMD Actualités. La fraude liée à la valeur des marchandises est une des préoccupations majeures de l'OMD et de ses membres en terme de fraude commerciale, pourquoi ?**

**Aziz El Kassimy.** La mise en oeuvre de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane (l'Accord) a suscité chez de nombreux pays en développement de profondes préoccupations liées à une perte éventuelle de recettes fiscales; celles-ci représentant pour la majorité de ces pays un pourcentage très important dans le budget national. Ces préoccupations sont renforcées par l'existence de fraudes liées à la valeur, due, entre autres, à l'application de tarifs élevés constituant autant d'incitations supplémentaires à la tricherie.

A ces inquiétudes s'ajoute la difficulté de détecter ce type de fraude. En effet, s'il est indéniable que l'Accord donne à la douane des prérogatives de contrôle, il ne dit pas comment exercer ce pouvoir dans la pratique. L'Accord est un accord commercial qui fournit un ensemble de règles prévisibles et uniformes pour la détermination de la valeur en douane des marchandises importées; il ne s'agit nullement d'un instrument de contrôle. Il convient de préciser à cet égard que, une fois la fraude avérée, elle n'est plus du ressort de l'Accord et doit être gérée conformément à la législation et aux procédures nationales relatives à la répression des délits douaniers et non selon les règles d'évaluation.

Enfin, dans certains pays, les préoccupations relatives à la fraude sont principalement liées à l'existence d'un "secteur informel" (économie parallèle) qui pourrait représenter une part importante de l'activité économique. C'est pourquoi, il conviendrait de prêter une plus grande attention aux acteurs de ce secteur informel afin d'évaluer leur importance économique et financière dans les pays concernés.

**OA. Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de fraude en matière d'évaluation en douane ?**

**A.E.K.** Chaque administration peut avoir, dans sa législation nationale, sa propre définition de la fraude sur la valeur. Si l'on prend la fraude liée à la valeur au sens large incluant notamment celle commise intentionnellement, on peut dire, à titre d'illustration, que les irrégularités les plus fréquentes en la matière sont : la sous-évaluation et la surévaluation; la double facturation, la fausse facture et les faux docu-

ments justificatifs; la facturation par un intermédiaire; la fausse déclaration de rabais; les paiements effectués déclarés en partie seulement; la non révélation d'une relation telle que définie à l'Article 15, susceptible d'avoir eu un effet sur le prix (personnes liées); l'application d'un prix de transfert; la déclaration incorrecte d'éléments qui doivent être inclus ou exclus de la valeur en douane ( non déclaration d'une commission de vente ou commission de vente déclarée comme commission d'achat - aide non déclarée - non déclaration de droits d'auteur ou de redevance passibles de droits



- déclaration insuffisante ou exagérée des frais de transport, d'assurance et autres frais afférents, en fonction du traitement de ces coûts dans le pays (par exemple, CAF ou FOB)); établissement de prix moyens, en surévaluant une marchandise passible de droits faibles et en sous-évaluant une autre marchandise passible de droits élevés; mauvaise description des marchandises (espèce, qualité, quantité ou origine) ayant une incidence sur la valeur déclarée des marchandises, etc.

**OA. Comment les Administrations douanières peuvent-elles lutter contre ce type de fraude ?**

**A.E.K.** Le défi majeur pour les administrations douanières est de trouver un bon équilibre

entre la facilitation des échanges commerciaux et le contrôle des mouvements des marchandises. Dans cette perspective, une approche globale concernant la mise en oeuvre et l'application de l'Accord sur l'évaluation en douane est nécessaire. En effet, des contrôles efficaces de la valeur exigent des capacités

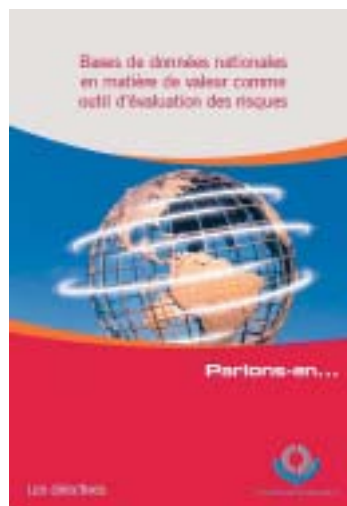
administratives plus importantes, avec des systèmes et des procédures de dédouanement plus efficaces et du personnel plus compétent. Par conséquent, l'élaboration de stratégies de renforcement des capacités douanières efficaces et rentables est plus que nécessaire.

Il existe toute une gamme de mesures à court terme et à long terme susceptibles d'être mises en oeuvre par les administrations des douanes afin de lutter contre la fraude liée à la valeur. Les moyens les plus directs aisément applicables par les administrations, portent sur le renforcement des vérifications aux frontières, l'introduction d'une évaluation des risques en matière de valeur (y compris à travers l'élaboration, à cet effet, d'une base de données nationale), et le développement d'une capacité de contrôle a

### Biographie

*Aziz EL KASSIMY est Directeur adjoint à l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à Bruxelles. Il est en charge de la gestion de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane au sein de la Direction des questions tarifaires et commerciales.*

*Avant de rejoindre l'OMD en 2001, il a assumé plusieurs postes de responsabilités au sein de l'Administration des douanes marocaine, en particulier dans le domaine de la coopération internationale. C'est ainsi qu'il a représenté son administration dans de nombreuses réunions d'organisations internationales tels l'OMD, la CNUCED et le GATT. Il a également pris part à de nombreuses négociations d'ordre bilatéral, régional et international, et en particulier aux négociations commerciales multilatérales du GATT du cycle de l'Uruguay, dont les résultats ont été adoptés lors de la conférence de Marrakech en 1994; conférence qui a vu la naissance de l'Organisation mondiale du commerce.*





posteriori. L'amélioration des programmes de lutte contre la fraude sur l'évaluation, notamment à travers le renforcement des techniques d'enquête et de renseignement, l'adoption de sanctions dissuasives appropriées à l'encontre des fraudeurs ainsi que l'échange de renseignements relatifs à la valeur entre les administrations des douanes constituent d'autres mesures à prendre.

#### OA. Quelles initiatives l'OMD a-t-elle développées pour faciliter l'application de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation par ses Membres ?

A.E.K. L'OMD s'est employée de tout temps à aider les administrations membres à renforcer leurs capacités, en vue d'améliorer leur dispositif de contrôle pour appliquer l'Accord.

Depuis la signature de l'Accord de Marrakech en 1994, dont l'une des conséquences a été une large acceptation de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane par de nombreux PED et PMA, l'OMD a accompli de nombreux efforts.

Nous avons notamment mis l'accent sur l'amélioration du respect de la législation en matière d'évaluation en douane et ce, pour répondre d'une part aux besoins exprimés par ces pays pour la mise en œuvre l'Accord et d'autre part à la Décision de Doha prise par l'OMC sur "les questions liées à la mise en œuvre" (paragraphe 8.3). Différentes actions ont donc été entreprises comme la réalisation de missions d'assistance technique et l'organisation de réunions à thème(\*) ou de symposiums consacrés à des ques-



Par ailleurs, l'OMD et l'OMC ont accordé durant ces dernières années une haute priorité à la question de l'échange de renseignements relatifs à la valeur. Parmi les instruments les plus importants élaborés par l'OMD dans ce domaine, on citera la Convention de Johannesburg (article 7 "Informations aux fins de la liquidation des droits et taxes à l'importation et à l'exportation"), le Modèle d'accord bilatéral révisé sur l'Assistance mutuelle administrative et le Guide relatif à l'échange de renseignements sur l'évaluation en douane. Conçu pour faciliter l'échange d'informations entre les administrations des douanes en matière de valeur, ce guide comprend, d'une part, une liste de mesures de vérification à entreprendre par la douane du pays d'importation avant d'adres-

ser une demande de renseignements à l'administration du pays d'exportation, et d'autre part, une série de procédures recommandées destinées aux administrations des douanes des pays d'importation et d'exportation.

Enfin, l'OMD a élaboré des Directives relatives aux bases de données sur la valeur destinées à répondre aux questions sur l'élaboration et l'utilisation nationale d'une telle base de données. Celle-ci fait partie des outils d'évaluation de risques qu'une administration des douanes peut utiliser afin d'apprécier les risques potentiels qu'une marchandise importée, soit l'objet d'une fausse déclaration de valeur. Il est important de souligner que les valeurs

## Réunions à thème

Les réunions à thème, sont organisées annuellement durant les deux premiers jours de la session du printemps du Comité technique de l'évaluation en douane. Au cours de ces rencontres, les participants provenant aussi bien des pays Membres que du secteur privé (Chambre de commerce internationale : ICC) et d'organisations internationales, débattent de thèmes précis et échangent leur expérience s'y rapportant.

Cette formule, qui est en fait, une forme d'assistance technique, a permis d'examiner des questions d'une grande importance pour les Membres, et notamment :

- "Evaluation en douane et prix de transfert" et "Traitement à appliquer en matière d'évaluation en douane des logiciels (2005);
- "L'examen approfondi des articles 1, 8 et 15 de l'Accord" (2004);
- "Considérations administratives liées à la mise en œuvre et à l'application de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation" (2002);
- "Le contrôle a posteriori du point de vue de l'évaluation" (2001);
- "La lutte contre la fraude en matière d'évaluation" (2000).

La participation aux réunions à thème de représentants d'organisations internationales et du secteur privé assure incontestablement à ces manifestations un grand succès.

tions spécifiques telles que le respect de la conformité en matière d'évaluation, la gestion des risques et les contrôles a posteriori liés à l'évaluation ou encore l'utilisation d'une base de données nationale dans le domaine de la valeur en douane. Toutes ces activités visent à la fois à permettre un échange d'expériences pratiques entre les Membres et à renforcer les capacités des administrations douanières qui ont en besoin.

En outre, des matériels et des manuels de formation ont été élaborés dans plusieurs de ces domaines, les plus récents étant le Module de base de formation à la valeur, le Cours de formation à distance (e-learning) et le Module intermédiaire/avancé

contenues dans une base de données nationale ne doivent aucunement servir à déterminer la valeur en douane des marchandises importées ni être utilisées en tant que valeur de substitution ou en tant que mécanisme visant à établir des valeurs minimales.

#### OA. Quelles mesures recommandez-vous pour rendre plus efficaces les dispositifs de lutte contre la fraude en matière d'évaluation en douane?

A.E.K. Dans un environnement où la fraude commerciale en général et la fraude liée à la valeur en particulier, évoluent constamment, les administrations des douanes doivent continuer à œuvrer ensemble afin d'améliorer des dispositifs antifraudes. →



Elles doivent notamment instaurer une coopération étroite entre les services chargés respectivement de la lutte contre la fraude, de la valeur en douane et les autres services concernés.

Les actions suivantes, si elles sont entreprises, aideront sans aucun doute la douane à combattre la fraude liée à la valeur :

- faire mieux connaître les instruments existants en matière de lutte contre la fraude liée à la valeur pour qu'ils soient davantage utilisés par les Membres ;
- développer les méthodes spécifiques de recherche, d'enquête et de détection des irrégularités touchant à la valeur; élaborer les outils d'évaluation et de gestion des risques ainsi que du contrôle a posteriori centrés sur l'évaluation en douane ;

- examiner plus attentivement l'ampleur, l'étendue, les tendances, les méthodes et les motivations de la fraude sur l'évaluation; analyser les cas complexes de cette fraude et étudier la fraude sur l'évaluation dans son rapport éventuel avec d'autres formes de criminalité ;
- analyser et évaluer les activités du "secteur informel" afin d'élaborer des stratégies d'évaluation et de gestion des risques appropriées, garantissant ainsi le respect de la législation et la correcte perception des recettes fiscales sans entraver le commerce licite; et
- faire progresser les débats sur les mesures supplémentaires que la douane et les entreprises peuvent prendre pour améliorer le respect de la législation, réduire au niveau national la fraude commerciale et en particulier la fraude sur l'évaluation. ●

## « Gardons à l'esprit le passé pour améliorer le présent et préparer l'avenir »

### Interview de M. Robert Lüsey

**OMD Actualités. Quel est le rôle du Comité financier dans la structure de l'organisation ?**

**Robert Lüsey.** Le Comité financier est un organe technique consultatif de la Commission de politique générale et du Conseil. Les sièges de ce Comité sont attribués sur une base régionale, ce qui lui donne une grande légitimité.

Le Comité financier détient, en matière budgétaire et financière, des fonctions importantes fixées par le Règlement financier. Par ailleurs, exerçant un rôle de contrôle financier étendu, il est un partenaire privilégié du Secrétariat.

**Le Comité financier exerce, en matière budgétaire et financière, le rôle de Conseiller des Instances de décision de l'OMD.**

En effet, il intervient à tous les stades de la vie budgétaire et financière de l'Organisation en qualité de :

- *conseiller budgétaire*, en examinant les prévisions budgétaires dans la phase d'élaboration du budget, en contrôlant l'exécution du budget à travers, notamment, la réception de rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire ;
- *contrôleur financier*, par l'examen du rapport de l'audit annuel externe et la formulation d'observations à l'attention de la Commission de politique générale et du Conseil ;
- *conseiller financier*, car il lui est rendu compte des placements à court terme et à long terme effectués par le Secrétaire général.

Ses interventions sont généralement le fruit d'un consensus : le Comité financier fait rapport ou formule des recommandations à l'attention des instances de décision, à chaque fois que cela lui paraît indispensable.



Comité financier, 82<sup>ème</sup> session, 12-15 avril 2005



M. Robert Lüsey, Chef des Affaires Internationales auprès de la douane suisse, Président du Comité financier de l'OMD

**Le Comité financier est également le partenaire privilégié du Secrétariat.**

- *En matière de définition des options de politique budgétaire* : il oriente le Secrétariat dans la prise de décision, notamment par une analyse conjointe des perspectives financières qui sont l'outil de pilotage de la politique budgétaire et financière de l'Organisation ;
- *Dans le cadre du suivi des politiques sectorielles* : il est étroitement informé de l'évolution des masses budgétaires et financières (activités de publications, fonds de coopération douanière, sources alternatives de financement, dépenses en capital notamment) ainsi que des évolutions de la situation du personnel (Règlement et Statut du personnel) ce qui en fait un partenaire actif du Secrétariat ;
- *Pour les modifications du budget initial* : il est conduit à examiner les prévisions budgétaires supplémentaires présentées par le Secrétaire général et, pour les mouvements de crédits en cours de gestion, collabore avec le Secrétariat en approuvant les demandes de transferts de crédits.
- *Au titre du contrôle interne* : dans le sens de la bonne gouvernance, il sera prochainement représenté au sein du Comité d'audit par son Président et son Vice-Président, ce qui le mettra en mesure d'être étroitement associé aux phases opérationnelles du processus d'audit.

**OA. Quelle est la problématique budgétaire actuelle de l'OMD ?**

**R.L.** L'OMD est dans une phase de transition qui devrait la conduire à terme de la situation de déséquilibre budgétaire actuelle vers un équilibre budgétaire souhaité par l'ensemble de la Communauté douanière.

En effet, pour des motifs fondés à l'époque, les budgets de l'Organisation n'ont plus été adoptés en équilibre à partir de l'exercice financier 1990/1991. En d'autres termes, les contributions statutaires, principale source de financement du budget, ont été gelées entre 1991 et 2004, à hauteur de 11,96



millions d'euros, tandis que dans le même temps, plusieurs postes de dépenses (masse salariale, biens et services notamment) évoluaient d'une manière constante.

L'impasse budgétaire qui s'en est suivie a été financée par un prélèvement récurrent sur les réserves constituées lors de l'adhésion, en 1992, des pays de l'ex-URSS. Toutefois, ces réserves arrivent aujourd'hui à épuisement et l'Organisation souhaite prévenir l'arrivée à ce point de rupture.

Ainsi, le Secrétariat, appuyé par le Comité financier et par le Conseil a pris plusieurs mesures successives visant à la *réduction du coût des activités de l'Organisation*. En voici quelques exemples :

- une politique volontariste de compression a été conduite en 3 ans, portant les effectifs budgétaires de 122 postes au 1er juillet 1999 à 104 au 1er juillet 2003;
- des mesures d'accompagnement ont toutefois permis de ne pas dégrader la qualité des activités opérationnelles de l'Organisation (externalisation de certaines tâches de traduction, d'interprétation et d'impression vers le secteur privé et réalisation d'investissements de productivité notamment par l'acquisition de nouveaux programmes d'informatisation de la production et de la publication des documents, l'usage de logiciels performants de traduction au Secrétariat, la transmission par voie électronique de documents aux Membres);
- une surveillance accrue des consommations intérieures a été instaurée par la mise en place d'une procédure de contrôle informel qui a permis de limiter les consommations de petit matériel et l'optimisation de la gestion des stocks en matière de publication et d'imprimés. Par ailleurs, le Secrétariat a lancé un projet d'optimisation du mode de fonctionnement de l'OMD avec un consultant extérieur spécialisé dans la réduction structurelle des dépenses.

Des actions de mobilisation de ressources ont également été conduites : le développement de la commercialisation des publications de l'OMD et de la formation à distance (e-learning), une professionnalisation des actions de communication afin de développer les interactions avec le secteur privé et les autres bailleurs de fonds, une politique de sensibilisation des Membres pour le développement des contributions volontaires au Fonds de Coopération Douanière, trop dépendantes encore d'un seul Membre (le Japon).

Ces initiatives appuient une stratégie de retour progressif à l'équilibre budgétaire qui est engagée depuis 2 ans et qui vise à un partage des responsabilités entre le Secrétariat et les Membres : le Secrétariat conduisant une politique de maîtrise de la dépense et de



Quelques Membres du Comité financier

mobilisation de ressources additionnelles, et les Membres, augmentant le niveau des contributions afin que, dans un certain délai, les réserves non affectées demeurent au dessus d'un certain seuil permettant à l'Organisation de fonctionner normalement.

#### OA. Quelles solutions paraissent envisageables pour assurer la pérennité budgétaire de l'OMD ?

R.L. Deux approches complémentaires peuvent être envisagées pour restaurer l'équilibre budgétaire de l'OMD : une approche gradualiste et/ou une thérapie de choc :

- *L'approche gradualiste* consiste à poursuivre la stratégie budgétaire et financière en cours. Elle vise à augmenter progressivement les ressources de l'Organisation et en particulier les contributions statutaires, tout en modifiant le profil des dépenses. Une modification du profil des dépenses exige probablement un moratoire de quelques années sur de nouvelles dépenses ainsi qu'une priorisation des objectifs du Plan stratégique. Il apparaît en effet incontournable que les programmes qui seront classés de moindre priorité pourraient être gelés, voire supprimés selon une approche budgétaire orthodoxe d'équilibre des comptes.
- *La thérapie de choc* consiste en une approche différente qui devrait conduire l'Organisation à rechercher des solutions radicales pour restaurer très rapidement l'équilibre budgétaire. Sachant que la principale contrepartie budgétaire des charges d'exploitation sont les traitements des fonctionnaires, il se pourrait, si cette voie est explorée, que l'on ait à redimensionner les missions de l'OMD et son nombre de fonctionnaires. Mais cela ne peut se faire sans discernement et sans ignorer également que les masses budgétaires qui constituent le budget sont relativement rigides et ne peuvent être modifiées brutalement.

Le Conseil a, jusqu'à ce jour, opté pour l'approche gradualiste.

#### OA. Question plus personnelle. Vous avez exercé le mandat de Président du Comité financier pendant 4 années consécutives; quelles sont pour vous les évolutions importantes qui ont marqué cette période ?

R.L. Cette période a été marquée par une évolution positive de la gestion de l'Organisation. Pour assurer l'adéquation entre ressources disponibles et actions à engager, plusieurs types de mesures ont été prises. Tout d'abord et après consultation d'un groupe de réflexion, des restrictions budgétaires ont été faites : réduction, voire suppression des documents papier, réduction des effectifs du Secrétariat, externalisation de certaines tâches. Ensuite, de nouvelles solutions en terme d'épargne ont été trouvées (nouvelles sources de financement : licence droits d'auteur, location de salles, vente des modules de formation multimédia...).





L'élément le plus marquant aura été l'augmentation du montant des contributions après douze ans de gel. La non-augmentation pendant ces douze années a été, à mon sens, une erreur qui a privé le Secrétariat de liquidités et l'a contraint à puiser sur ses réserves.

Enfin, l'approche régionale a été renforcée et les réunions annuelles des régions de l'OMD intègrent désormais dans leur ordre du jour, certains aspects financiers. Ceci permet une discussion plus ouverte qui laisse la place aux particularismes régionaux. Ce fut le cas, notamment, lors de la réunion annuelle de la Région Europe à Almaty (Kazakhstan) en début d'année 2005 et plus récemment à Fortaleza (Brésil) lors de la réunion annuelle de la région des Amériques. Il faut poursuivre dans cette voie et chercher d'autres solutions de financement pour permettre à l'Organisation d'évoluer tout en répondant au mieux aux attentes de ses Membres.

Les quatre mandats que j'ai exercés en tant que Président du Comité financier ont été pour moi très enrichissants, tant sur le plan personnel que professionnel. Ils m'ont permis de rencon-



Comité financier, 82ème session, 12-15 avril 2005

trer les Membres mais aussi des organisations internationales et régionales partenaires et d'être en contact avec toute une communauté dynamique. Je tiens à remercier les Membres et le Secrétariat pour la confiance qu'ils m'ont accordée au cours de ces quatre ans.

Etre président du Comité financier suppose des qualités relationnelles, une ouverture d'esprit aux idées novatrices, une bonne

connaissance du fonctionnement du Secrétariat, de ses organes de travail et de son personnel, mais aussi et surtout une certaine disponibilité. Je suis prêt à assumer cette charge une année supplémentaire. Je serais satisfait de pouvoir faire profiter mon Administration de cette expérience professionnelle internationale au quotidien, dans l'exercice de mes fonctions et de consacrer, après la présidence, un peu plus de temps à d'autres centres d'intérêt que sont ma famille, l'aviation militaire et mes hobbies (peinture, jardin, bibliothèque). ●

# VAN BAEL & BELLIS

Your Partner for International Trade and Customs Law

Van Bael & Bellis is an international law firm comprising 60 specialists from more than 15 different countries and is specialised in pan-European classification, valuation and origin disputes.

The International Who's Who of Trade and Customs Lawyers, and Chambers Global: The Leading Lawyers of the World recommend Van Bael & Bellis as one of the top trade and customs law firms in the world.

Contact Philippe De Baere on +32 (0)2 647 73 50 or email [phdebaere@vanbaelbellis.com](mailto:phdebaere@vanbaelbellis.com)

Avenue Louise 165  
B-1000 Brussels  
Belgium

T +32 (0)2 647 73 50  
F +32 (0)2 640 64 99

15 Boulevard des Philosophes  
CH-1205 Geneva  
Switzerland

T +41 (0)22 320 90 20  
F +41 (0)22 320 94 20

[www.vanbaelbellis.com](http://www.vanbaelbellis.com)



## Réunions régionales des Membres de l'OMD : une tribune internationale pour le cadre de normes



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, cinq des six régions de l'OMD ont tenu leur réunion annuelle. La première s'est déroulée au Caire (Egypte)<sup>1</sup>, le 11 janvier, la deuxième à Almaty (Kazakhstan)<sup>2</sup>, les 20 et 21 janvier, la troisième à Accra (Ghana)<sup>3</sup>, les 23 et 25 mars, la quatrième à Fortaleza (Brésil)<sup>4</sup>, du 4 au 8 avril et la cinquième au Cap (Afrique du Sud)<sup>5</sup>, les 18 et 19 mai. Ces réunions, auxquelles le Secrétariat de l'OMD était représenté à un haut niveau ont rassemblé les responsables des administrations douanières des pays respectifs des régions concernées. Outre les sujets spécifiques intéressant les pays de la région, les aspects financiers et budgétaires de l'OMD ont pu être abordés.



Certaines de ces réunions ont aussi permis au Secrétariat de présenter aux secteurs privé et public ainsi qu'aux administrations des douanes des régions concernées, le projet de cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial.

Ces actions informatives s'inscrivent dans une série d'efforts du Secrétariat visant à expliquer le cadre de normes en le replaçant dans son contexte international et en soulignant notamment les avantages qui en découleraient pour les opérateurs en terme de facilitation des échanges.

Ces actions ont été globalement bien perçues aussi bien par les administrations membres que par les secteurs public et privé qui ont pu ainsi exprimer librement leurs préoccupations tout en obtenant des réponses concrètes. ●

- 1 Région Afrique du Nord, Proche et Moyen-Orient.
- 2 Région Europe
- 3 Région d'Afrique de l'Ouest et Centrale
- 4 Région des Amériques
- 5 Région d'Afrique de l'Est et Australe

## Que pensez-vous du cadre de normes ?

Elaboré par le Groupe de haut niveau constitué à cet effet à l'issue des sessions du Conseil de juin 2004, le « Cadre de normes visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial » énonce un ensemble de principes et de normes, reposant sur deux piliers : le pilier douane-douane et le pilier douane-entreprises.

Après avoir été accepté par la Commission de Politique Générale (CPG) en décembre 2004, le Cadre a par la suite fait l'objet de diverses révisions, notamment après les Réunions consultatives destinées aux Membres de l'OMD et au secteur privé qui se sont déroulées les 28 février- 1er mars et les 11-12 avril 2005.

Composé du corps du Cadre, de deux annexes, d'un appendice, d'une résolution et d'une déclaration d'intention, le Cadre cons-

titue le seul instrument disponible à ce jour permettant aux Administrations douanières et aux entreprises qui le souhaitent de s'engager à mettre en œuvre une série de règles pour sécuriser et faciliter le commerce mondial.

Dernière étape avant l'adoption finale par les 166 Directeurs généraux des douanes réunis les 23, 24 et 25 juin à l'occasion des 105/106<sup>ème</sup> sessions du Conseil, le Cadre de normes a été soumis au Groupe Stratégique de Haut Niveau les 25 et 26 avril derniers.

Nous avons rencontré certains des Directeurs généraux des douanes présents à cette occasion et recueilli leurs impressions à l'issue de cette réunion. ➔





## M. Leonid Lozbenko, Directeur général adjoint du service des douanes russes



**OMD Actualités. Quelle est votre perception du cadre de normes ?**

**Leonid Lozbenko.** Il ne fait aucun doute que le cadre rapprochera les administrations des douanes et contribuera à une meilleure compréhension et à une coopération plus active et efficace des Membres du Conseil, ainsi qu'à une interaction plus dynamique entre la douane et les milieux commerciaux dans le monde entier. Etant donné que le cadre repose sur un Pilier douane-douane et un Pilier douane-entreprises, nous estimons qu'une telle coopération ne pourra que dépasser tous les efforts individuels réalisés par la douane et le secteur privé, pour arriver à véritable synergie.

**OM. Pensez-vous que le cadre permettra de sécuriser le commerce international ?**

**L.L.** Pour autant que la mise en oeuvre du cadre soit réussie et repose sur un consensus entre les principales parties prenantes, le cadre est une étape essentielle vers la sécurisation et la facilitation du commerce international. Le cadre indique clairement les priorités et les moyens pratiques pour garantir les avancées. En outre, il contient des motivations tangibles qui inciteront les entreprises à se montrer plus respectueuses des lois et à coopérer dans une plus large mesure avec la douane, ce qui est une condition préalable pour sécuriser le commerce international.

**OA. Pensez-vous que le cadre facilitera les échanges commerciaux internationaux ?**

**L.L.** Le cadre repose sur les techniques d'évaluation des risques et suggère l'automatisation des contrôles douaniers; de ce fait il s'agit d'un pas en avant s'agissant de réduire le nombre de contrôles des envois lors du dédouanement. Le cadre permettra d'améliorer de façon considérable les systèmes de dédouanement actuels, en offrant des avantages concrets pour le commerce mondial.

**OA. Comment envisagez-vous la mise en oeuvre du cadre dans votre pays et votre région, sachant que son efficacité dépendra de sa mise en oeuvre au niveau international ?**

**L.L.** Les administrations des douanes devront associer tous les intervenants impliqués dans le processus à la mise en oeuvre du cadre et s'assurer que ceux-ci apportent leur soutien. Elles devront également faire en sorte que les systèmes de contrôles douaniers inspirés du cadre soient entièrement compatibles avec les systèmes qu'utilisent déjà d'autres pays. Bien que le cadre offre une vision claire des moyens disponibles pour améliorer les systèmes de contrôles, le principal défi réside dans la différence entre les niveaux de développement des administrations des douanes de la région. Ainsi, de vigoureux efforts devront être réalisés pour que le système reposant sur le cadre fonctionne dans la région dans son ensemble. ●



## M. Armand J.J. Nanga, Directeur général des douanes sénégalaises



**OMD Actualités. Quelle est votre perception du cadre de normes ?**

**Armand J.J. Nanga.** Ma perception est positive car c'est la première fois dans les annales de l'OMD, à ma connaissance, qu'une telle initiative débouche sur des mesures aussi concrètes. A mon sens, il s'agit d'un ensemble de normes qui ont été adoptées aussi bien par des pays en développement que par des pays développés leader, qui permettront largement et dans un avenir immédiat, de rendre les administrations douanières plus efficaces dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.

**OA. Pensez-vous que le cadre permettra de sécuriser le commerce international ?**

**A.N.** J'en suis persuadé pour autant que toutes les mesures d'accompagnement relatives notamment au renforcement des capacités pourront être prises en temps utile et en faveur des pays qui en auront besoin.

**OA. Pensez-vous que le cadre facilitera les échanges commerciaux internationaux ?**

**A.N.** La facilitation et la sécurité des échanges constituant les deux faces d'une même médaille, j'en suis également convaincu et dans les mêmes conditions. Il reste toutefois que pour les pays en développement en particulier, un tel challenge devrait être assorti de la garantie d'une sécurité budgétaire, à savoir que l'impératif d'une perception correcte et optimale des recettes douanières doit accompagner le processus.

**OA. Comment envisagez-vous la mise en oeuvre du cadre dans votre pays et votre région, sachant que son efficacité dépendra du degré de sa mise en oeuvre au niveau international ?**

**A.N.** Avec beaucoup d'optimisme et d'engagement, en ce qui concerne mon pays le Sénégal, qui applique déjà peu ou prou une large part des mesures préconisées par le cadre. Quant à la région, je compte sur la bonne volonté de tous nos partenaires et sur la mobilisation autour de ce cadre des organisations économiques sous-régionales ouest africaines pour faire le reste. ●



## Le Cadre de Normes fait le tour du monde

Afin de sensibiliser les grands acteurs du commerce international au nouvel instrument qu'il élabore, le Secrétariat de l'OMD a entrepris, depuis le début de l'année 2005, une tournée de promotion à travers le monde. Profitant de chacune des opportunités qui lui étaient offertes, le Secrétaire Général Adjoint, M. Kunio Mikuriya, s'est attaché à recueillir les impressions des milieux douaniers et commerciaux à propos du « Cadre de Normes visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial ». Aussi, à l'occasion d'une réunion du Forum sur le Transport de la Banque Mondiale (10 mars 2005, Washington D.C., Etats-Unis), le Secrétaire Général Adjoint rappelait-il le rôle capital des institutions financières comme la Banque Mondiale ; la mise en œuvre du Cadre de normes entraînant par essence des coûts très importants et une politique intensive de renforcement des capacités pour bon nombre d'Administrations douanières. Une préoccupation majeure, partagée par la plupart des Administrations et soulignée notamment par les représentants des douanes de la partie ouest du globe réunis à l'occasion du Neuvième Symposium des Amériques pour les Douanes, le Commerce et la Finance (18 avril 2005, Miami, Etats-Unis).

Côté entreprises, l'air est à l'optimisme. Séduits par les avantages découlant de la qualité d'« opérateur économique agréé », la plupart des représentants du secteur privé se sont déclarés très favorables à la mise en place de partenariats public-privé pour accroître à la fois la sécurité et la facilitation des échanges (31 mars 2005, réunion consultative, Port Klang, Malaisie ; 6 avril 2005, réunion consultative au Portugal, Port de Lisbonne). Néanmoins, conscients du défi que représente la mise en œuvre de telles normes à l'échelon international, les entreprises ont préconisé à plusieurs reprises la réalisation de projets pilotes (14 mars 2005, Session de consultation, Japon ; 25 mars 2005, Session de Consultation, Hong-Kong, Chine) afin d'examiner, dans un cadre prédéfini, la mise en œuvre concrète de ces normes.

Poursuivant ses efforts de sensibilisation, le Secrétariat mène une campagne d'information et de promotion jusqu'en juin 2005, date à laquelle le Cadre devra être adopté par l'ensemble des Membres de l'OMD réunis à l'occasion des 105<sup>ème</sup>/106<sup>ème</sup> sessions du Conseil.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

## Formations OMD - A vos agendas !

### Cadre de diagnostic de l'OMD

Atelier de formation pour développer vos compétences de consultant



Une occasion unique d'acquérir des compétences en matière de conseil en organisations :

- Etudiez le rôle d'un consultant efficace en matière de renforcement des capacités grâce à l'utilisation du Cadre de diagnostic de l'OMD
- Familiarisez-vous avec l'utilisation du Cadre de diagnostic pour identifier les questions et les solutions relatives au développement et à la modernisation.
- Echangez des idées, des méthodes et des expériences : les participants seront des fonctionnaires des douanes, des représentants du secteur privé et des experts de l'OMD.

#### Prochaines sessions :

27 juin – 01 juillet (anglais uniquement)  
Automne 2005 (français)

### Comment gérer l'Evaluation en douane ?

- Renforcez vos connaissances de la détermination de la valeur en douane par la méthode de la valeur transactionnelle (Article 1 de l'Accord).
- Apprenez tout des ajustements éventuels définis par l'article 8 : apports, commissions, redevances et droits de licence.
- Bénéficiez d'une formation mixte originale qui combine une pré formation à distance (e-learning) suivie de deux jours de formation présentielle dans nos locaux.



#### Prochaine session :

15-16 novembre 2005 (anglais uniquement).

### Système harmonisé : produits chimiques

La meilleure façon de comprendre pleinement les complexités du classement tarifaire de vos produits.

- Recevez une formation dispensée par les architectes du SH
- Renforcez votre connaissance des méthodes de classement des produits chimiques pour gagner du temps, réduire vos coûts et éviter d'éventuels litiges avec les autorités.

Prochaine session : 7-8 février 2006 (anglais uniquement)



## Amendements au Système harmonisé Quoi de neuf pour 2007 ?

Pour quelle raison un téléphone mobile n'est-il pas classé dans la même position tarifaire qu'un téléphone traditionnel ? Une machine de bureau à fonctions multiples comprenant un scanner, une machine à copier, une imprimante et un télécopieur est-elle à considérer comme une imprimante, une machine à copier ou quelque chose d'autre ? La cachaça est-elle différente du rhum ? Quelle est la distinction à opérer entre un aspirateur à usage domestique et un aspirateur à usage industriel ? Qu'entend-on par lames pour parquet ? Pourquoi n'est-il pas possible d'obtenir des statistiques mondiales sur le commerce des produits du bambou ?

Ces questions, ainsi que beaucoup d'autres qui sont liées au classement tarifaire des marchandises dans le SH, recevront une réponse ou deviendront sans objet lorsque le Système harmonisé amendé entrera en vigueur le 1er janvier 2007. Cependant, il est inutile d'attendre jusqu'en 2007 pour connaître la réponse à ces questions, car les amendements apportés au Système harmonisé figurent déjà sur le site Web de l'OMD ([www.wcoomd.org](http://www.wcoomd.org) Rubrique Questions douanières – Système harmonisé – amendements du SH de 2007) et certains des remaniements dont il a fait l'objet sont expliqués ci-après.

Amender le SH est une mesure conforme aux dispositions de la Convention sur le SH, laquelle souligne l'importance d'une actualisation régulière de l'instrument en fonction de l'évolution de la technologie ou des structures du commerce international. C'est également en vertu de cette Convention que le Comité du SH propose les amendements qui paraissent souhaitables pour répondre, notamment, aux besoins des utilisateurs. Les travaux concernant les amendements de 2007 ont été entrepris initialement par le Sous-Comité de révision du SH en 2000 et ont été mis au point par le Comité du SH en mai 2004. Ces amendements, présentés sous forme d'un projet de Recommandation ont, par la suite, été soumis au Conseil de l'OMD qui a adopté la Recommandation lors de ses sessions de juin 2004. Les amendements ont été approuvés en définitive par les Parties contractantes au SH en janvier 2005 et entreront en vigueur le 1er janvier 2007. Il s'agit, en fait, de la troisième grande révision dont fait l'objet le système depuis qu'il a été approuvé par le Conseil en 1983 et appliqué en 1988. Cette révision comprend plus de 352 jeux d'amendements qui ont été apportés à la Nomenclature essentiellement en raison de :

### • L'évolution technologique

En effet, actuellement une grande partie des appareils électroniques que l'on peut se procurer ont de multiples fonctions ; comme un téléphone mobile avec appareil photo incorporé ou lecteur MP3, ou la machine de bureau à fonctions multiples mentionnée ci-dessus.

Par conséquent les amendements apportés au SH comprennent une définition révisée des ordinateurs - ou des « machines automatiques de traitement de l'information » comme elles sont dénommées dans le SH - visant à indiquer que ces machines sont fondamentalement toutes numériques. Une clarification de la classification des imprimantes, du matériel de réseau, des haut-par-

leurs, des microphones, des caméras, des moniteurs et des projecteurs, en tant qu'objets présentés isolément mais utilisés en liaison avec les ordinateurs a été opérée. Toutes les imprimantes, par exemple, ont été regroupées dans une seule position.

### • La pratique commerciale

Certains produits faisant l'objet d'échanges internationaux passent de mode tandis que d'autres prennent de l'importance. Afin de prendre en compte ces modifications de la structure des échanges, un certain nombre de positions et sous-positions sont supprimées, c'est à dire, en règle générale, celles pour lesquelles le volume des échanges mondiaux annuels dont font l'objet les produits qu'elles couvrent est inférieur à USD 100 millions et 50 millions, respectivement. Toutefois, ces seuils ne s'appliquent pas aux positions et sous-positions qui couvrent des produits répondant à des préoccupations d'ordre social ou environnemental.

Si certaines positions et sous-positions sont supprimées, d'autres peuvent être créées. Ainsi a-t-on créé de nouvelles sous-positions pour certaines variétés de fleurs coupées, les noix de macadamia, les jets de bambou et les verres à boire (pour ne mentionner que quelques articles).

### • La nécessité d'une application uniforme

Dans leur travail quotidien, les utilisateurs du SH rencontrent des termes et des expressions susceptibles d'être interprétés différemment, ce qui conduit à une application non uniforme du SH. Dans l'objectif d'un classement uniforme, l'OMD travaille à améliorer la formulation

des textes partout où cela apparaît indispensable.

Ainsi, l'expression "panneaux assemblés pour parquets" a été créée par le passé certaines difficultés étant données que les avis diffèrent, suivant les parties du monde considérées, quant à l'acceptation du terme "parquet". En effet, si dans une partie du monde, le terme "parquet" fait référence à un revêtement de sol présentant des motifs assimilables à une sorte de mosaïque, un revêtement de sol présentant simplement des bandes serait aussi bien qualifié de "parquet", ailleurs. Pour éviter ce type de confusion, l'expression "panneaux assemblés pour parquet" a été remplacée par "panneaux assemblés pour revêtement de sol ».

### • Les préoccupations d'ordre social et environnemental

En tant que nomenclature polyvalente, le SH sert également à faciliter le contrôle et la surveillance de divers produits suscitant des préoccupations d'ordre social ou environnemental. Afin de répondre à ces préoccupations et de trouver une solution à ce problème important, souvent à la demande d'autres organisations internationales, de nouvelles sous-positions ont été créées pour certaines espèces de poissons (les espadons et les légines, par exemple), pour les produits chimiques dangereux couverts par la Convention de Rotterdam (tous les composés de mercure, à l'exclusion des amalgames, ont été regroupés dans une nouvelle position), les mélanges contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone réglementés par le Protocole de Montréal, les produits du bambou et les produits contenant de l'amiante.





### Que se passe-t-il d'ici 2007?

Si janvier 2007 peut sembler une date éloignée, le Secrétariat n'en travaille pas moins assidûment à mettre à jour les publications du SH telles que les Notes explicatives, les Avis de classement et l'Index alphabétique. Des tables de concordance et la description des amendements apportés sont également établies. D'autre part, pour assurer une mise en œuvre en temps voulu, comme l'exige la Convention sur le S H, les administrations ont également un certain nombre de tâches à accomplir, comme par exemple traduire les libellés et les textes dans la langue de l'administration concernée si nécessaire. Un nouveau tarif douanier

national comportant des subdivisions pertinentes doit également être établi et approuvé par le Parlement. Des droits de douane doivent être affectés aux nouveaux produits et, le cas échéant, négociés avec l'OMC. Enfin, et ce n'est pas la moindre des tâches, elles devront procéder à un renforcement des capacités sous forme de sessions de formation visant à familiariser le personnel de la douane et autres utilisateurs du SH avec les amendements afin de garantir une mise en œuvre sans heurts, correcte et en temps voulu des amendements du SH de 2007. ●

**En savoir+**  
izaak.wind@wcoomd.org

## La Convention de Johannesburg

La Convention de Johannesburg d'assistance mutuelle administrative en matière douanière a été adoptée par le Conseil en juin 2003. A ce jour, un pays a ratifié la convention et sept l'ont signée sous réserve de ratification.

Elle entrera en vigueur trois mois après que cinq Parties contractantes l'aient signée sans réserve de ratification ou aient déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion.

### Partie contractante à la convention

Le 7 mars 2005, l'Albanie devient la **première Partie contractante** à la Convention de Johannesburg.

M. Bujar BALA, premier Secrétaire de la Mission de la République d'Albanie auprès de l'Union européenne, a déposé le 7 mars 2005 les documents d'adhésion de l'Albanie à la Convention de Johannesburg.

### Pays signataires

Le 17 mai 2004, M. Kadré Désiré OUEDRAOGO, Ambassadeur du Burkina Faso auprès du Benelux, du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord a signé la Convention de Johannesburg au nom de son pays, au siège de l'OMD à Bruxelles.

Le 26 juin 2004, lors des 103<sup>ème</sup>/104<sup>ème</sup> sessions du Conseil de l'OMD, au siège de l'Organisation à Bruxelles, six Membres de l'OMD ont signé la Convention de Johannesburg au nom de leur pays sous réserve de ratification :

- M. Gérard RAMIHONE, Directeur général des douanes de Madagascar,
- M. Mahmoud QUTEISHAT, Directeur général des douanes du Royaume de Jordanie,
- M. Brig Gen R.E. BAIDEN, Commissionner des douanes, accises et services préventifs au Ghana,
- M. Pen SIMAN, Délégué du Gouvernement du Royaume du Cambodge en charge des douanes et accises,
- M. A. SHPILEVSKY, Président du Comité d'Etat des douanes de Biélorussie,
- M. Oussama EL BABA, Directeur général, Membre du Conseil supérieur des douanes du Liban.

Par cet acte de signature ces pays ont manifesté leur intention d'accéder à la Convention. ●

**En savoir +**  
hassan.baage@wcoomd.org



## Importantes avancées pour la Convention de Kyoto révisée

La Convention de Kyoto révisée (CKR) entrera en vigueur dès que 40 des 63 Parties contractantes à la Convention actuelle auront déposé leur Instrument d'adhésion à la Convention révisée.

**À ce jour, 38 l'on déjà fait et un certain nombre de pays ont récemment fait part de leur intention de les rejoindre dans un avenir proche.**

Bien qu'il semble que cela fait longtemps que le Conseil a adopté le texte de la CKR, les administrations n'ont eu de cesse de s'activer depuis. En effet, pour de nombreux pays, la Convention révisée exigeait une révision de la législation nationale afin de la rendre tout à fait compatible avec les dispositions les plus exigeantes de la nouvelle Convention. La lenteur des procédures parlementaires qui suivirent n'a évidemment pas contribué à accélérer le processus.

Il est important de souligner que certains pays, non signataires de la Convention actuelle, ont aligné leur législation au texte révisé et comptent y adhérer lorsque la Convention révisée leur sera accessible, soit dès que le chiffre magique des 40 aura été atteint.

Il est vraisemblable qu'après cette longue période d'attente le nombre de parties contractantes connaisse une augmentation fulgurante. La première réunion du Conseil de gestion aura lieu dès que possible après l'entrée en vigueur de la CKR.

La CKR est le schéma directeur d'une douane moderne. Elle définit les normes en matière de prévisibilité, de transparence, de procédures légales y compris les procédures de recours, l'utilisation des technologies de l'information et des techniques modernes de gestion telles que la gestion du risque, les renseignements préalables, les contrôles a posteriori, etc. Son entrée en vigueur assurera un équilibre entre les différentes fonctions de la douane, à savoir faciliter le commerce licite tout en effectuant les contrôles nécessaires afin de protéger la société et d'assurer la perception des recettes. Les dispositions contenues dans la CKR serviront les intérêts de la douane pendant de nombreuses années encore. ●

**En savoir+**  
Ray.McDonagh@wcoomd.org



## Franc succès pour la Conférence sur la Technologie de l'Information (TI)

La conférence et Exposition OMD 2005 sur la TI s'est tenue les 27, 28 et 29 avril à l'hôtel Bosphorus d'Istanbul, Turquie.

C'est Kursad Tuzmen, Ministre d'Etat des douanes et du Commerce extérieur de Turquie qui a procédé à l'ouverture de la Conférence. Pas moins de 250 experts de la douane et du secteur privé se sont réunis pour discuter du rôle de la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) et de son impact sur la sécurité de la chaîne logistique internationale et la facilitation des échanges. Les débats ont également porté sur l'importance de l'élaboration de normes internationales

et de partenariats public-privé pour créer un environnement informatique douanier durable. A l'image du célèbre pont d'Istanbul sur le Bosphore reliant deux continents, l'Europe et l'Asie, le slogan choisi pour la conférence s'intitulait : « Technologie de l'information – Un moyen pour la douane de combler le fossé ? ».

Cette conférence fut l'occasion pour le Secrétaire général de l'OMD, Michel Danet, qui s'est adressé à la Conférence par liai-

son vidéo depuis Bruxelles, de souligner l'importance des technologies de l'information et de rappeler qu'elles demeuraient une haute priorité pour l'OMD. Il a d'ailleurs précisé que les débats qui auront lieu lors des sessions du Conseil de l'OMD en juin y seraient consacrés.

A l'image des précédentes éditions (Bruxelles (2002), Johannesburg (2003) et Kuala Lumpur (2004)), la Conférence d'Istanbul a une nouvelle fois remporté un franc succès. Nul doute que cet engouement se reproduira à Bangalore (Inde) pour le prochain rendez-vous en 2006.

L'Exposition organisée parallèlement à la Conférence est devenue une manifestation très appréciée des événements OMD sur la TI. Elle a réuni cette année des fournisseurs de solutions de haut niveau ainsi que des représentants de plus de 60 administrations douanières.

**En savoir +**  
[communication@wcoomd.org](mailto:communication@wcoomd.org)



## L'exposition de Bakou démontre le rôle important des technologies



Des cadres supérieurs des douanes, des responsables de services de prévention et de répression, les principaux spécialistes du secteur privé et autres experts concernés par la sécurité et le commerce mondial, se sont réunis à Bakou, Azerbaïdjan, du 19 au 21 mai 2005 pour le 2ème Salon - Forum mondial (WCE 2005) organisé conjointement par l'OMD et le Comité national des douanes de la République d'Azerbaïdjan, avec le soutien d'Interpol. Le thème de la conférence « douane, police et sécurité du commerce international » a offert l'opportunité de débats approfondis sur l'environnement sécuritaire et les technologies de sécurité, notamment les nouvelles techniques, tendances et solutions.

Durant la conférence, Kamaladdin Heydarov, Président du Comité national des douanes de la République d'Azerbaïdjan, a souligné le rôle important de la technologie en tant que catalyseur pour le développement et la modernisation de la douane, tandis que le Secrétaire général de l'OMD, Michel Danet, déclarait « la sécurité est l'une des principales priorités de l'OMD pour 2005, comme le montre la publication du projet final de notre



Cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial ». Le Président du Programme sur le bioterrorisme d'Interpol, John Abbot, a souligné « qu'il est primordial que les services de prévention et de répression travaillent ensemble dans le cadre de partenariats efficaces, pour empêcher

les criminels et les terroristes d'exploiter cette mondialisation de manière illicite ».

Avec l'approche partenariale de l'OMD, fil conducteur du Cadre de normes, M. Danet s'adressant particulièrement aux représentants du secteur privé, a ajouté que « le Cadre de normes offre également aux milieux commerciaux une chance de s'engager en faveur de ces principes et d'obtenir, en retour, un certain nombre d'avantages en matière de facilitation du commerce ».

Réunissant près de 250 participants et 50 fournisseurs de solutions de sécurité parmi les principaux du marché présentant leurs tout derniers produits lors de l'exposition organisée en parallèle, la conférence a remporté un vif succès en démontrant le rôle important de la technologie dans le cadre des initiatives actuelles relatives à la sécurisation du commerce.



Symposium du "Président Heydar Aliyev sur l'évolution des services douaniers d'Azerbaïdjan" 19 mai 2005, Bakou, Azerbaïdjan

## Deuxième Conférence annuelle mondiale sur la sécurité organisée par l'EWI

Les 7 et 8 février 2005, l'Organisation mondiale des douanes a accueilli la Deuxième Conférence annuelle mondiale sur la sécurité de l'East/West Institute (EWI). Des personnalités représentant des organisations internationales, l'Union européenne, des gouvernements et le secteur privé se sont rassemblées pour discuter de la sécurité mondiale sous le thème. "Protéger les personnes et les infrastructures : réalisations, échecs et tâches futures".

Parmi les participants réunis pour parler de la façon d'aborder les problèmes de sécurité mondiale et, notamment, de la menace du terrorisme international, on comptait notamment Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, **Martti Ahtisaari**, ancien Président de la Finlande, **Pravin Gordhan**, Président du Conseil de l'OMD, **Michel Danet**, Secrétaire général de l'OMD et **Antonio Vitorino**, ancien Commissaire de l'Union européenne.



Cette Conférence a connu un succès retentissant en ce sens qu'elle a permis à tous les intervenants de s'attacher aux problèmes de sécurité dans une perspective mondiale (protection des infrastructures et des citoyens, gestion des frontières, sécurité de la chaîne logistique internationale, sécurité de la distribution de l'électricité et du gaz, etc.), d'échanger des informations et de bâtir les bases d'une coopération future.

Mais cette Conférence a surtout permis à l'OMD d'insister sur le rôle joué par la douane dans le débat sécuritaire : "Avant cette Conférence, nous ne nous rendions pas compte de l'importance du rôle des douanes en matière de sécurité et de prospérité. Aujourd'hui, nous en avons pris conscience et nous avons compris qu'au niveau international, seule l'OMD est compétente", confiait un représentant de haut niveau à Jouko Lempiainen, Directeur du Contrôle et de la Facilitation à l'OMD qui a présidé la conférence. ●

## L'Université Libre de Bruxelles (ULB) à l'OMD



Le 24 février 2005, l'Université Libre de Bruxelles (ULB -IGEAT) organisait à l'OMD, conjointement avec la VUB (Vrije Universiteit Brussel), l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale, l'Institut Géographique National et l'Institut National de Statistique un colloque sur le thème « L'Information patrimoniale, une opportunité pour le monde académique ». Cet événement se voulait être une plateforme d'échanges et de réflexions entre les services administratifs concernés et le monde académique de la recherche.

Plus de 250 personnes, ont participé à ce colloque organisé en deux sessions. Dans la matinée des personnalités, dont le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, M. Reynders qui a ouvert la séance, ont retracé l'histoire de la recherche dans le domaine patrimonial, définit les conditions actuelles de cette recherche et envisagé les projets futurs. L'après-midi, divers at-

eliers thématiques ont été organisés afin que les attentes du monde académique envers l'information patrimoniale soient mieux identifiées. Les échanges ont été fructueux et cette rencontre s'est révélée très enrichissante pour l'ensemble des participants. Les organisateurs se sont d'ailleurs promis de la renouveler en ce même lieu, afin de profiter des infrastructures et de la logistique de l'OMD qu'ils ont particulièrement appréciées. ●

En savoir +  
[www.ulb.ac.be/igeat](http://www.ulb.ac.be/igeat)

<sup>1</sup> Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire



Monsieur Reynders, Ministre des Finances et de l'Économie du Gouvernement Belge prononce l'allocution d'ouverture.



Monsieur Michel Danet, Secrétaire général de l'OMD souhaite la bienvenue aux participants.



# WCO Publications

## « Customs compendium » Collection

Reference material dealing with topical customs matters

The first 4 volumes are already available:

- Volume 1 – Container scanning equipment
- Volume 2 – Customs computerization
- Volume 3 – A secure and efficient transit system
- Volume 4 – The global information and intelligence strategy



This fourth volume deals with the Global Information and Intelligence Strategy developed by the Secretariat of the World Customs Organization together with Customs Administrations Members of WCO.

It is a summary document which sets out the framework for an information and intelligence management plan aimed at optimizing controls on the cross-frontier movement of goods and facilitating legitimate trade.

### Coming soon :

- The Unique Concealment Reference (UCR)

### References

- Volume 1 : 23.01 (English) ; 22.01 (French)
  - Volume 2 : 23.02 (English) ; 22.02 (French)
  - Volume 3 : 23.03 (English) ; 22.03 (French)
- Around 35 pages – Public price: 35 € each
- Volume 4: 23.04 (English) ; 22.04 (French)
- Around 85 pages - Public price: 45 €

## New Cd- ROM :

Conference and Exhibition on Information Technology, 27-29 April 2005 Istanbul, Turkey

### IT for Customs – Bridging the gap ?

This CD ROM contains all conference presentations and speech, pictures, video, and also information on sponsors et exhibitors.

Reference : 501 Prix public : 50 €



## WCO Diagnostic Framework

A comprehensive basis to examine all aspects of the Customs business and identify development needs.

The Diagnostic Framework is an important contribution to improving the design, implementation and evaluation of capacity building projects, its ultimate goal being the enhancement of the performance of Customs administrations around the world. It will also be useful for private sector consultants and donor organizations involved in Customs Capacity Building activities.



CD-ROM : Public price = 290€;

Paper : Public Price = 260 €

## New CD-ROM

Harmonized System Commodity Database and Explanatory Notes

The new CD-ROM of the Harmonized System Commodity Database and Explanatory Notes, with its new interface and its user-friendly design, is the most comprehensive database ever developed to help you classify goods correctly for Customs or statistical purposes.



It contains:

- A comprehensive list of products and commodities with their 6-digit HS codes (approximately 200 000 entries).
- The HS Explanatory Notes – Third Edition.
- The Classification Opinions.
- A description of the amendments to the HS implemented as from 2002.
- Correlation tables between the 1996 and 2002 versions of the HS

Thanks to this new CD-ROM you will not have to waste time looking for the right tariff code and 6-digit HS code.

Public Price: € 430 for single user – Reference : 51

€ 970 for 20 users – Reference : 51.20

A leaflet is available upon request for further information

## ASK FOR OUR NEW 2005 PUBLICATIONS CATALOGUE, AVAILABLE FREE OF CHARGE

Contact :

Publications Department

Rue du marché, 30 • B-1210 Bruxelles • Belgique • Tel: 00 32(0)2 209 95 02 • Fax: 00 32 (0)2 209 94 90

E-mail: [publications@wcoomd.org](mailto:publications@wcoomd.org) • Visit our website: [www.wcoomd.org](http://www.wcoomd.org)

You can order directly on our website [www.wcoomd.org](http://www.wcoomd.org), under the « Bookshop » heading.



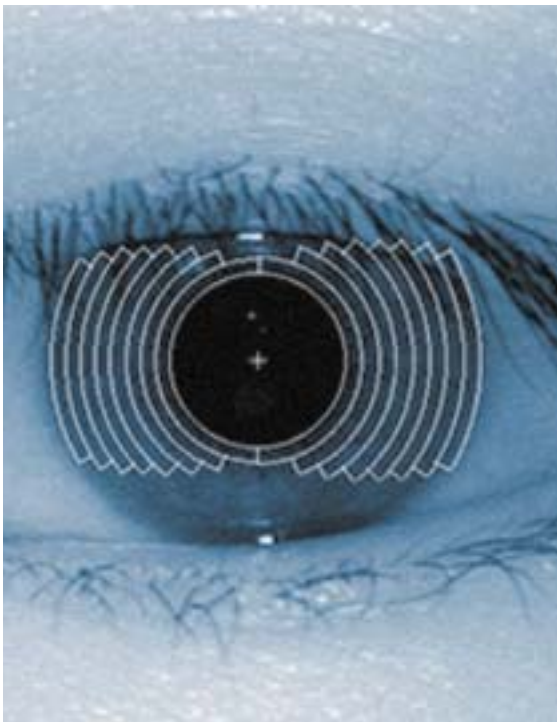
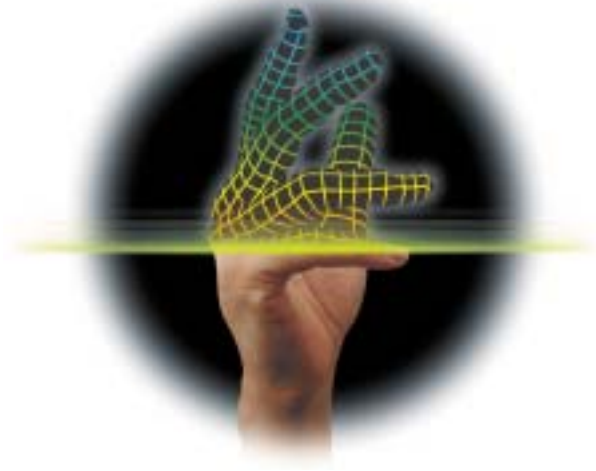


WORLD CUSTOMS ORGANIZATION

# W C O B I O M E T R I C S 2 0 0 5 E X H I B I T I O N A N D C O N F E R E N C E

**Brussels, Belgium,  
8 - 9 December 2005**

**Customs and Biometrics:  
Security Systems of the 21<sup>st</sup> Century**



## **A unique opportunity:**

- To debate biometrics and the impact this new technology may have for Customs.
- To investigate and compare the latest technologies available on the market.
- To discuss new ideas and plans for strong and efficient border management.
- To provide those at the cutting edge of security, biometrics and Customs with a great networking opportunity.
- To further understanding in the Customs and security communities about biometrics.

**For further information please contact:**

**ICEO: International Conference & Event Organizers**

**Tel: +32 (0) 2 779 59 59, Fax: +32 (0) 2 779 59 60**

**E-mail: [wcobiometrics2005@iceo.be](mailto:wcobiometrics2005@iceo.be)**

**View the website: <http://events.wcoomd.org>**